

A black and white photograph of an architectural model. The model depicts a complex of buildings and a central courtyard. The buildings are constructed from light-colored material, possibly plaster or wood, and feature various rooflines and window placements. A central courtyard is filled with numerous small, white, branching structures that resemble trees or shrubs. The model is set against a dark background, and the lighting creates strong shadows, highlighting the three-dimensional nature of the construction. The overall composition is a top-down view of the model, showing the layout of the buildings and the central courtyard.

**CONCOURS DE PROJET POUR  
L'EXTENSION DES LOCAUX DE LA  
FONDATION ROMANDE  
SOURDAVEUGLES**

**RAPPORT DU JURY  
MAI 2007**

## **MANDATAIRE / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR**

Le présent concours de projet est organisé par la Fondation Romande en faveur des personnes Sourdes-Aveugles F.R.S.A, mandataire et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de l'action sociale.

## **SITUATION ACTUELLE**

La FRSA et son Centre des Marmettes, est reconnue actuellement pour héberger en home avec atelier d'occupation intégré 12 résidants atteints de troubles sensoriels cumulés de la vue et de l'ouïe associant ou non d'autres pathologies.

Aujourd'hui : le centre accueille 14 personnes en âges AI, 1 mineur et 3 personnes en appartements protégés.

**Personnes accueillies** : Personnes adultes de 18 à 65 ans atteintes très sévèrement d'un double handicap visuel et auditif et de surdit  avec handicaps associ s. Une d rogation peut  tre faite pour des mineurs.

La FRSA re oit de plus en plus de demandes pour des personnes gravement handicap es sourdes-aveugles et sourdes avec handicaps associ s, vivant des situations traumatiques provoqu es par une int gration dans un environnement non adapt    la perte de leurs capacit s sensorielles.

La surdic cit  et la surdit  avec handicaps associ s doivent donc  tre consid r s toutes deux comme des handicaps rares et sp cifiques qui n cessitent des m thodes de communication particuli res et des m thodes adapt es pour r soudre les probl mes de la vie quotidienne.

Par cons quent, ces personnes sont confront es   des difficult s d'apprentissage. Selon l' volution des d ficits, elles devront constamment r adapter leur syst me de communication afin de

conserver notamment des possibilit s de d veloppement intellectuel. La communication requiert fr quemment la pr sence quotidienne d'un m diateur.

## **PRESENTATION DU BATIMENT EXISTANT**

L'immeuble actuel est  quip  pour que les r sidents puissent s'orienter et se promener en toute s curit . Il repr sente la premi re structure r sidentielle sp cialis e pour des personnes sourdaveugles en Suisse romande et date d'octobre 2000. Il vient de recevoir le prix 2006 « Accessibilit    Tous » du canton du Valais.

## **OBJECTIF DU CONCOURS**

- Etablir un concept g n ral d'organisation des parcelles propri t s de la FRSA
- Fournir au Ma tre de l'ouvrage un avant-projet pour :
  - Agrandir le centre de 6 places en h bergement en studio avec lieu communautaire.
  - Agrandir le centre de 12 places en occupation (atelier).
  - Construire des ateliers d'occupation.
  - Construire de l'h bergement   louer, notamment pour des personnes en  ges AVS.
  - Construire, un ou des immeubles d'habitation afin d'utiliser le solde d'indice de la parcelle.

## GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un concours de projets et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 de la norme SIA 142, édition 1998.

## CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent règlement-programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 1998, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent règlement-programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

## PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Les bases du présent concours sont :

- La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.
- L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001,
- L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

## PARTICIPANTS

Le concours a été ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de protection des travailleurs.

28 bureaux se sont inscrits et 17 projets ont été envoyés au service cantonal des bâtiments.

## JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

### Président :

- Hans Imhof                      Architecte EPF – SIA  
  adjoint de l'architecte cantonal  
  SBMA

### Membres :

- Laurence de Preux            Architecte EPF Sion
- Andrea Bassi                    Architecte FAS Genève
- David Vigolo                    Architecte de la Ville de Monthey
- Olivier Thétaz                  Directeur du CMS de Vouvry  
  Président du Conseil de fondation
- Françoise Gay-Truffer        Directrice du Centre des Marmettes

### Suppléants :

- Gilbert Mudry                  Trésorier du Conseil de fondation
- Christian Fessard              Conseiller communal  
  membre du Conseil de fondation
- Denis Fauconnet                Directeur de l'ABA  
  Association pour le Bien des Aveugles

- Maria Sägesser                Chroma thérapeute  
  membre du Conseil de fondation

- Laurent Mayoraz                Architecte ETS SBMA

### Experts :

- Kurt Lager                        Responsable de l'Office de  
  coordination des institutions sociales  
  du Canton du Valais

### Secrétariat :

Le secrétariat a été assuré par le bureau de la Fondation Romande en faveur des personnes SourdAveugles, au Centre des Marmettes à Monthey.

## REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 41 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 24 mars 2007.

## EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. documents demandés
3. respect du périmètre
4. respect des prescriptions officielles
5. programme des locaux
6. calcul du cube SIA

Remarques :

### Point 1

Tous les projets reçus ont été envoyés pour le 04.05.2007, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

### Point 2

Les documents remis par les auteurs permettent l'analyse de tous les projets reçus.

### Point 3

A part quelques exceptions, mentionnées dans le rapport d'examen préalable, les projets déposés respectent le périmètre mis à disposition.

Par contre 10 projets ne respectent pas les distances entre les bâtiments, selon le règlement communal, et 6 projets ne respectent pas les distances demandées par la police du feu.

### Point 4

Dans l'ensemble, les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales.

### Point 5

Quelques interprétations ou modifications du programme ont été constatées. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets. Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

### Point 6

Le calcul du cube SIA n'a pas été vérifié lors de l'examen préalable, le volume de certains des projets primés a été vérifié lors du jugement.

Les volumes donnés ne concernent que la première étape.

Le volume le plus élevé est de 17'166.00 m<sup>3</sup>, le volume le plus bas de 8'282.00 m<sup>2</sup> et le volume moyen de 11'607.00 m<sup>3</sup>.

## **JUGEMENT**

Le jury s'est réuni les 14 et 15 mai 2007 au foyer du théâtre du Crochetan à Monthey. Le lundi 14 mai, M. Christian Fessard, Conseiller communal, membre du Conseil de fondation et M. Kurt Lager, Responsable de l'Office de coordination des institutions sociales du Canton du Valais se sont excusés.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable réalisé par le SBMA, considérant que :

- le nombre important de projets qui ne respectent pas les distances réglementaires entre bâtiments
- pour ces projets, seules les distances entre les bâtiments appartenant à la FRSA ne sont pas conformes aux règlements, donc les pertes de qualité de vue, d'ensoleillement, de bruit, d'intimité ne concernent pas les voisins
- le M.O. est conscient, qu'en cas de choix d'un projet qui ne respecte pas les distances de la police du feu, il devra prendre des mesures constructives spéciales
- les distances aux limites sont respectées, donc que le droit des tiers est préservé

le jury décide d'accepter tous les projets présentés au jugement.

Il s'est ensuite rendu sur le site.

### **Analyse du site**

Le terrain mis à disposition se trouve dans une zone d'habitation collective, à 3 minutes au Nord du centre ville, dans un quartier d'habitation; cette zone est également destinée aux commerces et services de proximité.

Le terrain est quasiment horizontal. Il est délimité au Nord par la route des Marmettes, à l'Est par l'avenue du Crochetan et à l'Ouest par la voie AOMC puis l'avenue de France, au Sud se trouve une villa familiale.

Il offre des vues intéressantes, aussi bien en direction du centre ville que de la montagne et, par delà les maisons du quartier résidentiel, sur la plaine et les Préalpes Vaudoises.

La moitié Est du terrain est occupée par le bâtiment qui accueille actuellement les pensionnaires de la FRSA et le restaurant avec ses accès et places de parc. La moitié Ouest forme un parc arborisé.

Pour l'implantation des bâtiments il s'agissait de trouver une solution qui prenne en compte l'ensoleillement sans créer d'ombres trop importantes sur les espaces extérieurs qui devaient être maintenus, parc, jardin, terrasses, et d'éviter les nuisances les plus importantes générées par la voie AOMC, et l'avenue de France.

Les bâtiments à construire renforcent la structure urbaine du quartier, leur position, leur volumétrie et le rapport aux immeubles existants devaient être traités avec beaucoup d'attention.

### **Prise de connaissance des projets et examen préalable**

#### **Réflexion sur l'ensemble des projets**

Le jury relève que les 17 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

## **Critères de jugement**

Se fondant sur les directives remises aux concurrents, et l'analyse préalable, le président du jury rappelle les critères principaux d'analyse et de jugement suivants :

### Concept général

Occupation rationnelle du terrain.  
Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet.  
Situation, volumétrie, espaces extérieurs d'une seule et des deux étapes.  
Contexte architectural et fonctionnel du complexe.  
Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.  
Rapport au bâtiment existant.  
Accès (personnes et véhicules).

### Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.  
Organisation correcte des différentes fonctions.  
Circulations intérieures adaptées aux besoins des résidants, du personnel et des habitants, simples et rationnelles.

### Qualités architecturales

Traitement des thèmes.  
Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.  
Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).  
Qualités du système constructif choisi.

### Economie

Du projet.  
De terrain.  
Respect des surfaces données dans le programme des locaux.  
Rationalité de l'exploitation.  
Système constructif simple.

## Analyse de détail des projets

### 1<sup>er</sup> Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, de leur rapport avec le site, leur relation au bâtiment existant mais aussi dans leur organisation ou leur expression architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

#### Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet.

Situation, volumétrie, espaces extérieurs d'une seule et des deux étapes.

Contexte architectural et fonctionnel du complexe.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Rapport aux bâtiments existants.

Accès (personnes et véhicules).

#### Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des pensionnaires et du personnel, simples et rationnelles.

#### Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Qualités du système constructif choisi.

#### Economie

Du projet.

De terrain.

Les 8 projets suivants ont été éliminés :

- N° 1 AILE EN VERT
- N° 3 INTEGRATION
- N° 6 LICHEN
- N° 12 REUNION
- N° 14 CA SENT LE BEAU TEMPS
- N° 15 QUADRIFOGLIO
- N° 16 ALTERNANCE
- N° 17 TISSU DE BOIS

### 2<sup>ème</sup> Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec comme base les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des nouveaux bâtiments au site ainsi que la relation entre les nouveaux bâtiments et le bâtiment existant.

Les 3 projets suivants ont été éliminés :

- N° 2 VICE ET VERSA
- N° 7 TACTILO
- N° 11 BUSE

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle. Il décide de relever le projet N° 17 «TISSU DE BOIS» du premier au deuxième tour.

## Classement et attribution des prix

### Classement :

Le jury a décidé de classer les 6 projets restants selon les rangs suivants :

1 <sup>er</sup> rang	N° 5	CAMILLE
2 <sup>ème</sup> rang	N° 10	COULEUR MENTHE
3 <sup>ème</sup> rang	N° 13	LILI
4 <sup>ème</sup> rang	N° 9	FRANCINET
5 <sup>ème</sup> rang	N° 4	UN 2 TROIS
6 <sup>ème</sup> rang	N° 8	JUMEAUX

### Attribution des prix :

Le jury dispose d'un montant de Fr 60'000. -- pour l'attribution de 5 à 6 prix et d'éventuelles mentions. Il répartit ce montant de la manière suivante :

### Prix

1 <sup>er</sup> prix	N° 5	CAMILLE	Fr. 17'000.00
2 <sup>ème</sup> prix	N° 10	COULEUR MENTHE	Fr. 15'000.00
3 <sup>ème</sup> prix	N° 13	LILI	Fr. 10'000.00
4 <sup>ème</sup> prix	N° 9	FRANCINET	Fr. 7'000.00
5 <sup>ème</sup> prix	N° 4	UN 2 TROIS	Fr. 6'000.00
6 <sup>ème</sup> prix	N° 8	JUMEAUX	Fr. 5'000.00

## Recommandation et conclusion du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury, à la majorité, propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet No 5, « CAMILLE », la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme avec économie de moyens, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

**APPROBATION DU RAPPORT**

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Monthey, le 15 mai 2007

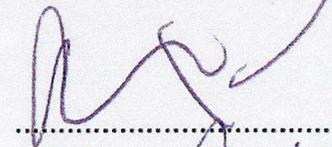
**Président :**

Hans Imhof

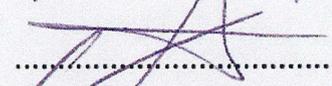


**Membres :**

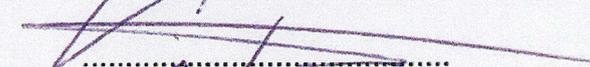
Laurence de Preux



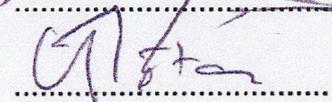
Andrea Bassi



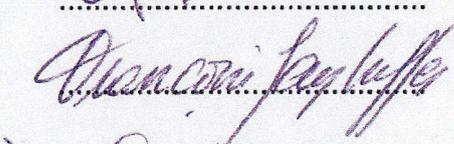
David Vigolo



Olivier Thétaz



Françoise Gay-Truffer

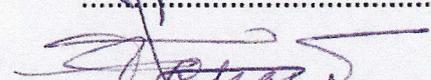


**Suppléants :**

Gilbert Mudry



Christian Fessard



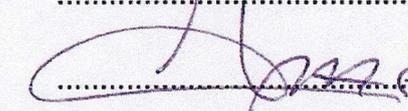
Denis Fauconnet



Maria Sägesser



Laurent Mayoraz



**Experts :**

Kurt Lager



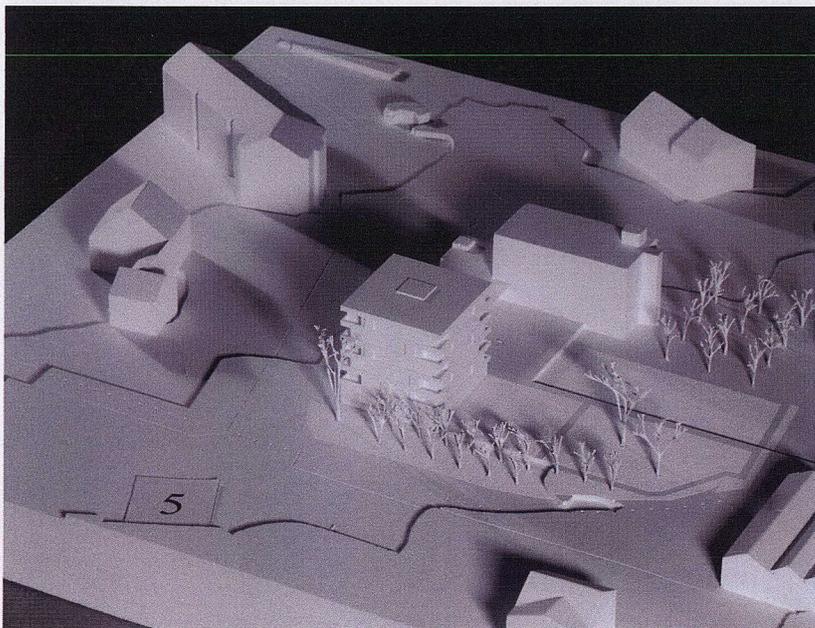
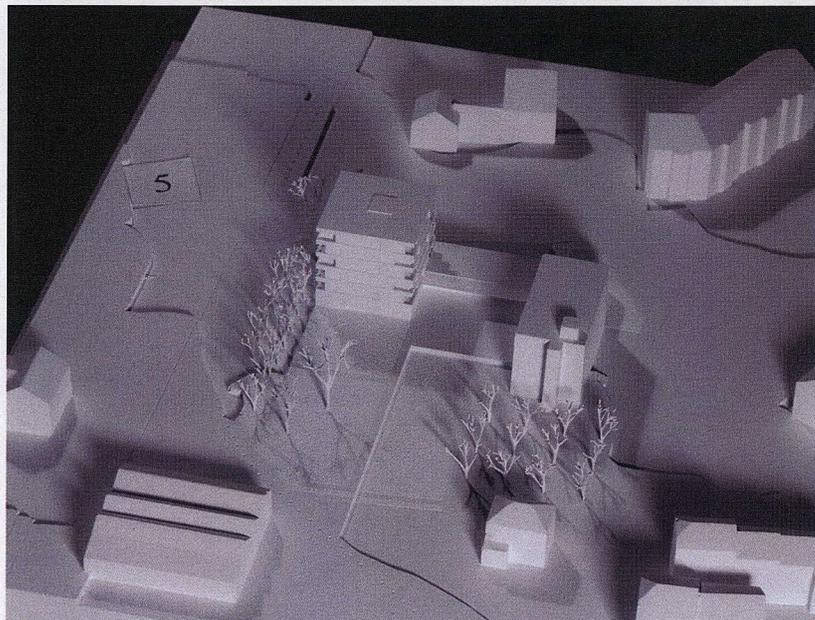
### **Exposition**

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury,

**Le vendredi 25 mai 2007 à 17h00**

**au Théâtre du Crochetan, à Monthey**

L'exposition sera ouverte au public, du vendredi 25.05.07 à 17h00 au mercredi 06.06.07, les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30.



**N° 5 CAMILLE**

**1<sup>er</sup> prix Fr. 17'000.00**

**Auteur : Bureau Pont 12, Lausanne - Antoine Hahne,  
François Jolliet, Guy Nicollier, Olivier Neiva, Architectes**

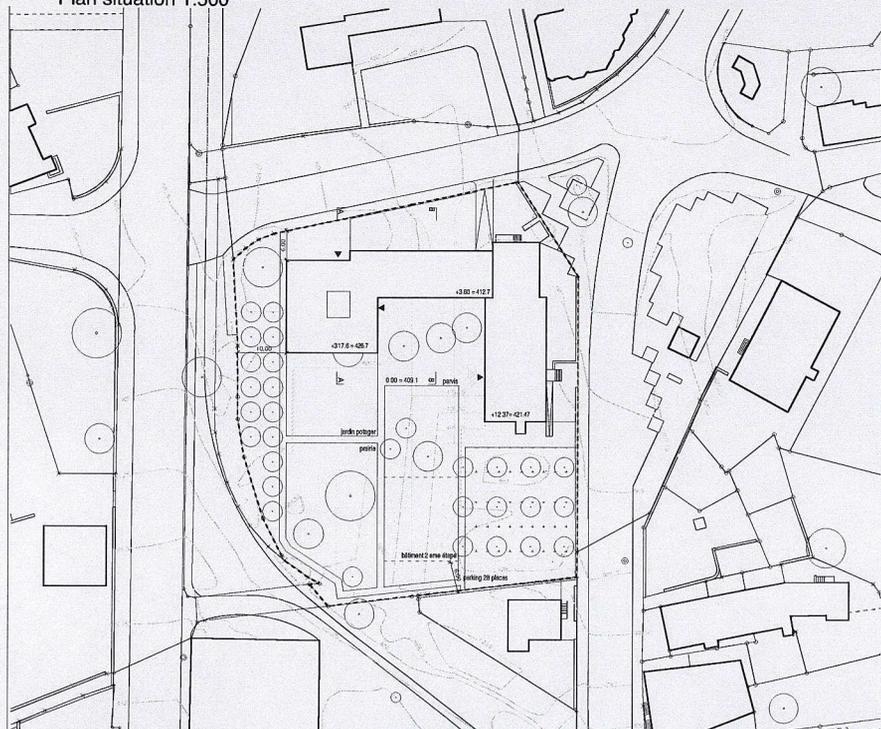
Le projet implante la nouvelle étape de l'institution au nord-ouest du site. Un volume bas d'un étage, comprenant les ateliers communs, relie le bâtiment existant avec le nouveau. La proposition finale d'un édifice placé au sud de la parcelle sauvegarde et consolide le choix urbain d'un ensemble de bâtiments comparables dans leur volumétrie, au centre desquels des activités communes évoquent le rôle collectif du site. L'économie des moyens, utilisée dans la volumétrie simple et compacte des bâtiments, la précise définition des espaces extérieurs, ainsi que leur qualité d'ensoleillement, sont des valeurs sûres, soit pour l'intégration dans le site que pour les valeurs d'usage induites par ce choix. Le rez-de-chaussée du nouvel ensemble est clair et profite des diverses activités extérieures envisagées par l'auteur. Les entrées de l'institution se font par le parvis central et celle des logements par la Route des Marmettes. Cette distinction permet un fonctionnement idéal des activités. La répartition du programme (activités FRSA au rez-de-chaussée et studios au 1<sup>er</sup> étage, logements CMS au 2<sup>ème</sup> et appartements aux étages) est logique et bien organisée.

Le plan type du nouveau bâtiment est performant et, grâce à la disposition d'angle des studios ou des appartements, permet des espaces de qualité et bien ensoleillés. La distribution verticale compacte est une solution probablement idéale pour des utilisateurs avec un handicap physique, particulièrement les malvoyants.

L'expression du projet et son architecture sont de qualité, la volonté d'exprimer une rotation se justifie par rapport à son rôle urbain d'objet autonome. Les indications sur les principes constructifs et la matérialité du projet sont cohérents avec les attentes du jury et évoquent finement les enjeux du concours.

En conclusion, le projet répond avec qualité et précision aux contraintes urbaines. L'institution trouve avec sa nouvelle extension une centralité inattendue et un usage idéal du site. Le projet est très équilibré dans son ensemble. Des précisions sur la définition des espaces, sur la construction ainsi que sur l'expression architecturale sont une évolution naturelle du projet. Une réduction des places de parc au sud de la parcelle est souhaitable; celles-ci pourraient trouver place le long de la Route des Marmettes. Le parking souterrain est sous-dimensionné. Ce projet respecte toutes les règles de distances aux limites et de distances entre bâtiments fixées par le service du feu et par le règlement communal des constructions. Le cube SIA est inférieur à la moyenne.

Plan situation 1:500



#### Espaces et perceptions

Une identité propre à chaque lieu: pièce, bâtiment ou aménagement extérieur.

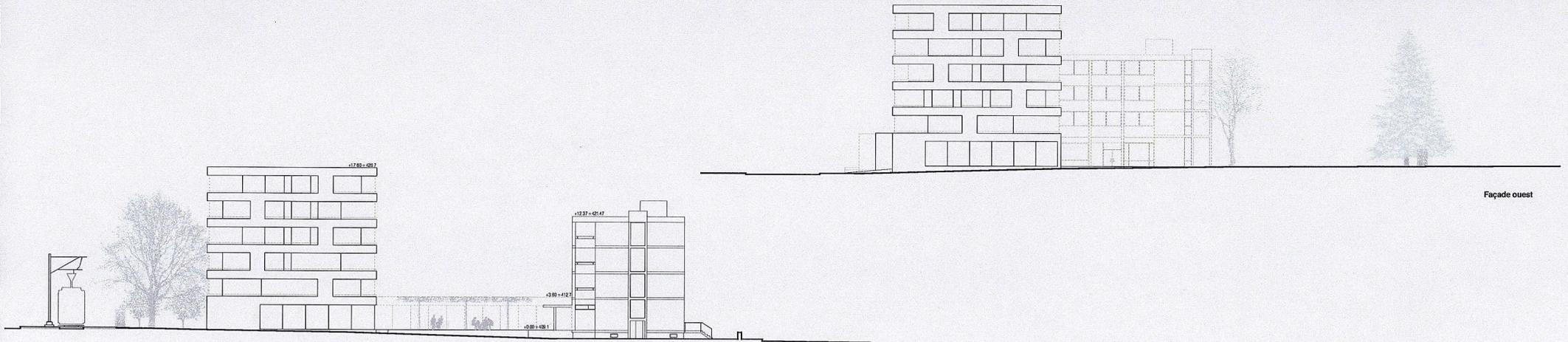
Les espaces sont facilement identifiés, également par l'odorat et le toucher.

Chaque lieu se distingue "à fleur de peau" par sa texture, sa température, son orientation, son odeur ou sa lumière.

Sentir les espaces permet d'appivoiser leur succession.

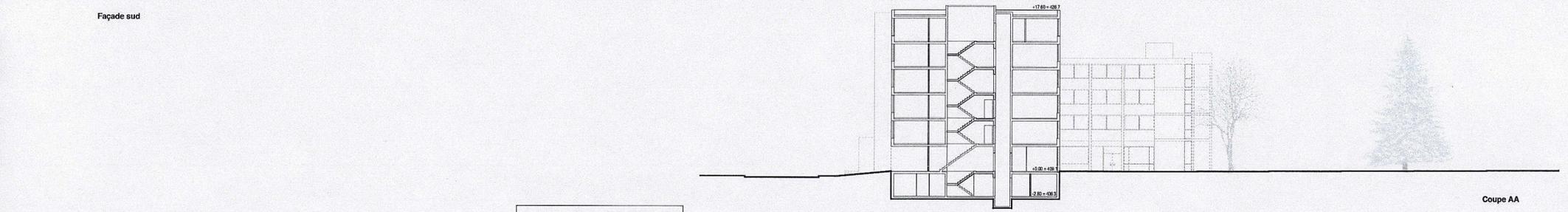




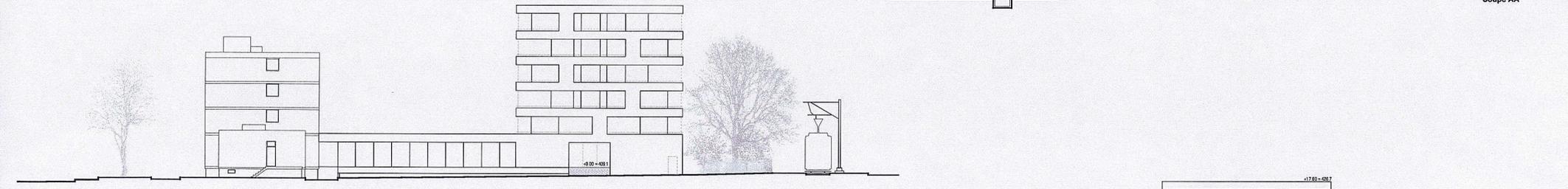


Façade sud

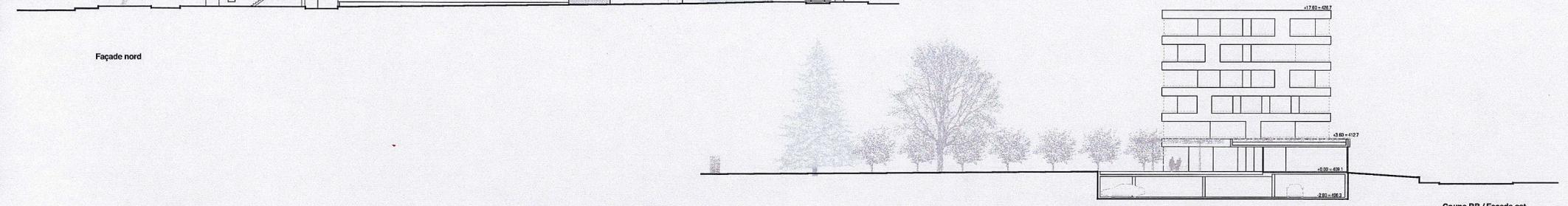
Façade ouest



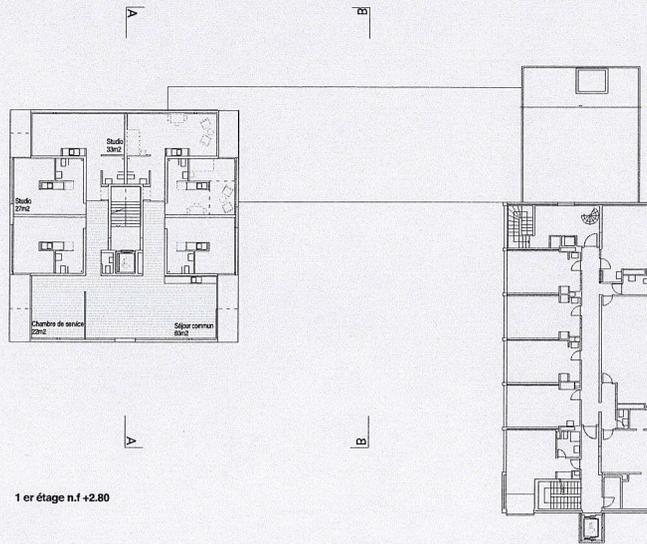
Coupe AA



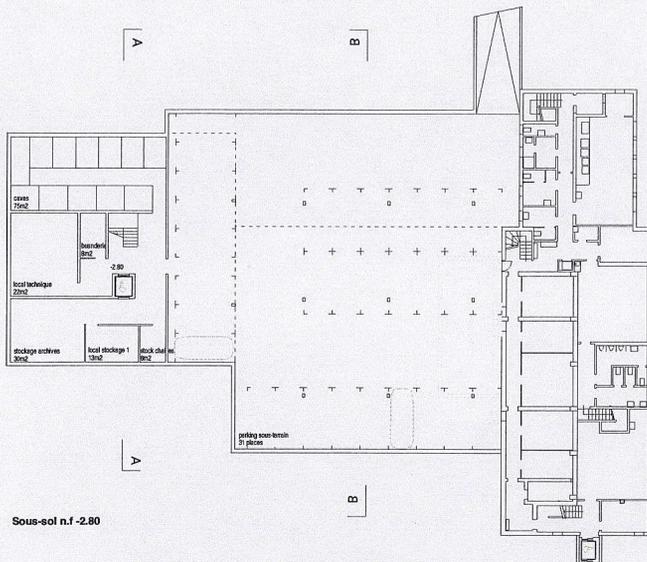
Façade nord



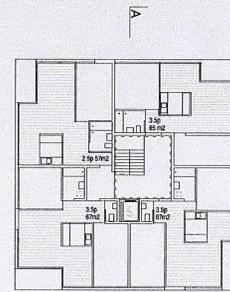
Coupe BB / Façade est



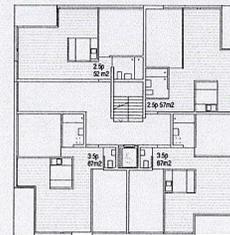
1er étage n.f. +2.80



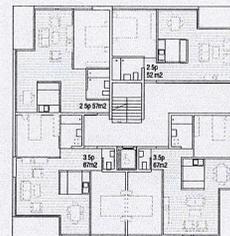
Sous-sol n.f. -2.80



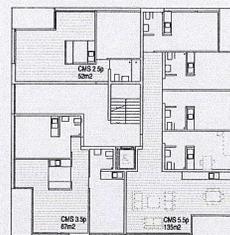
5ème étage n.f. +14.00



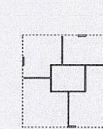
4ème étage n.f. +11.20



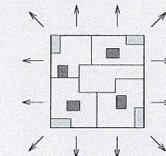
3ème étage n.f. +8.40



2ème étage n.f. +5.60



principe structurel



principe typologique  
cuisine séjour aux angles

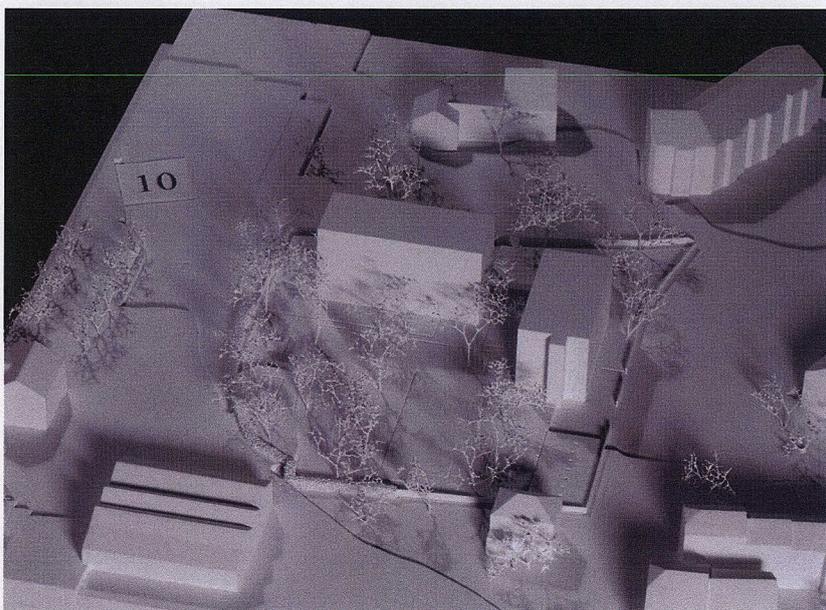
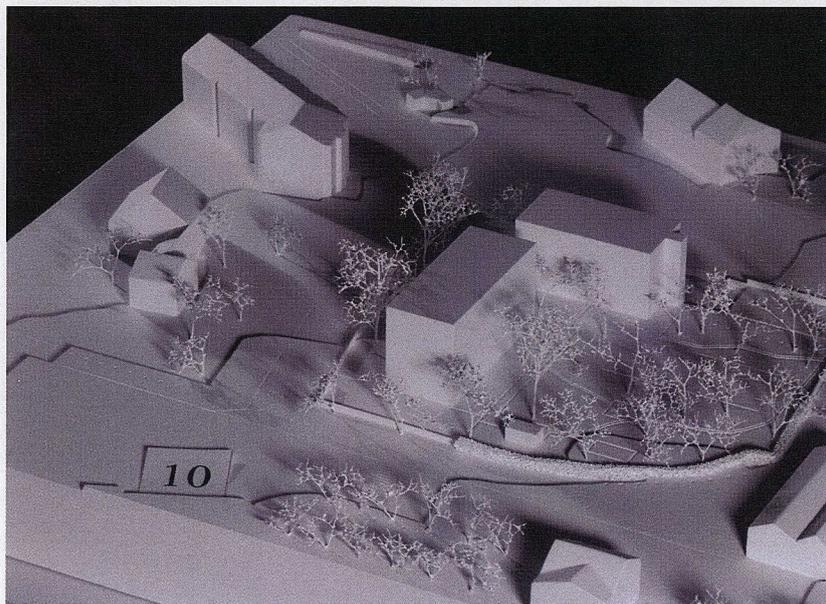
**Typologies**  
Chaque logement bénéficie d'au moins deux orientations.  
Un hall central distribue toutes les pièces.  
Les espaces de vie sont organisés autour de la cuisine et de la loggia, lieux de perceptions sensorielles.

**Réalisation**  
Un schéma structurel dense: ascenseur, escalier, "couronne" centrale, refends entre appartements, périphérie porteuse. Légère variation entre étages: la densité du porteur vertical offre un degré de liberté dans la position des appuis.  
Une isolation performante (toitures, contrecroiseurs et vitrages performants), complétée par des panneaux solaires, un renouvellement d'air avec échangeur ainsi qu'une production de chaleur et d'électricité à partir du bois.

**Façade**  
Institutionnelle et domestique, généreusement ouverte et montrant les multiples orientations des logements.  
La lumière est contrôlée par des stores en toile et des stores à lamelles extérieurs.



**Matériaux**  
Pour enrichir la perception spatiale, des matériaux choisis pour leurs qualités tactiles (lisse / rugueux, chaud / froid) et olfactives.  
Les matériaux varient entre l'intérieur et l'extérieur, entre l'institution et les logements, entre les circulations et les pièces.  
Une préférence pour des matériaux locaux et durables ; une attention à leurs cycles de vie, à un entretien limité.



**N° 10 COULEUR MENTHE**

**2ème prix Fr. 15'000.00**

**Auteur :** Groupement d'architectes Pascal Fournier - Sandra Maccagnan & Philippe Peclard, Bex

**Collaborateurs :** Raphael Graber, Muriel Rey

Le projet, implanté de côté, fait face au côté Ouest de l'immeuble existant. D'un aspect monolithique, il propose une construction d'un volume supérieur au bâtiment tout en respectant le rapport d'échelle et reprend certains principes de circulation de celui-ci.

Le positionnement dans le jardin offre une lecture claire des espaces extérieurs, en privilégiant l'aménagement d'une surface unitaire au Sud. Le Nord de la parcelle est destiné à des surfaces de service.

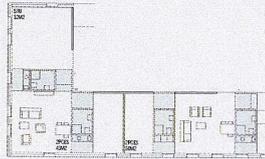
Sa typologie propose une répartition équivalente des logements de part et d'autre d'un couloir dont les extrémités sont inondées latéralement de lumière. Ce parti permet une lecture claire du plan organisant un ensemble de cellules d'habitations de vie. Il peut également offrir certaines possibilités modulaires, il est regretté une orientation plein Nord de certains appartements.

La liaison du projet avec le bâtiment existant est concrétisée par un couvert, proposé dans le prolongement des locaux de service du bâtiment existant. La conception de cette liaison permet de plus, de séparer, de manière claire, les parties Nord et Sud de la parcelle, renforçant encore le côté intimiste de l'espace Sud aménagement paysager.

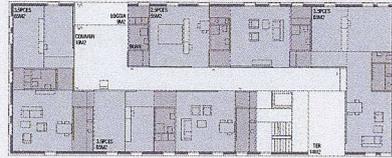
De par son implantation et son organisation, ce projet dénote de nombreuses qualités organisationnelles et spatiales. Il structure clairement les différents éléments du bien-fonds et offre, à terme, une partition intimiste sur l'ensemble de la parcelle, encore renforcée par la proposition d'implantation de la deuxième étape.

Le parking s'étend essentiellement sous l'assiette d'implantation, ce qui est apprécié par le jury et permet, ainsi, tout aménagement possible des espaces verts sur la partie Sud. Le cube SIA est inférieur à la moyenne.

plans partie logements\_typologie\_ech.1-200



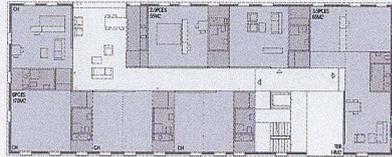
variante étage 3  
logements\_  
2x 2pces  
1x 3.5pces  
1x 1pce



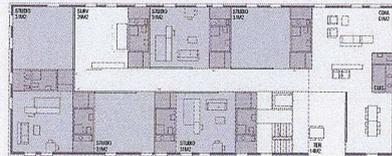
étages 3, 4, 5  
logements\_  
1x 2.5pces  
3x 3.5pces



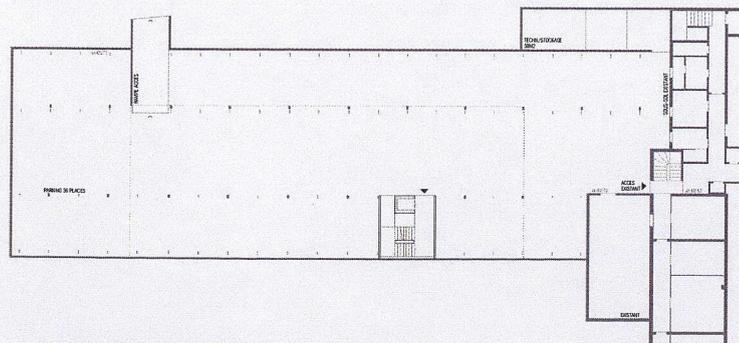
possibilité de division des chambres (2x16m<sup>2</sup>)  
avec 1 sanitaire et cuisinette pour 2 ch. par ex. pour couples  
cns\_



étage 2\_all.414.00  
cns\_  
1x 1.5pces  
1x 2.5pces  
1x 3.5pces

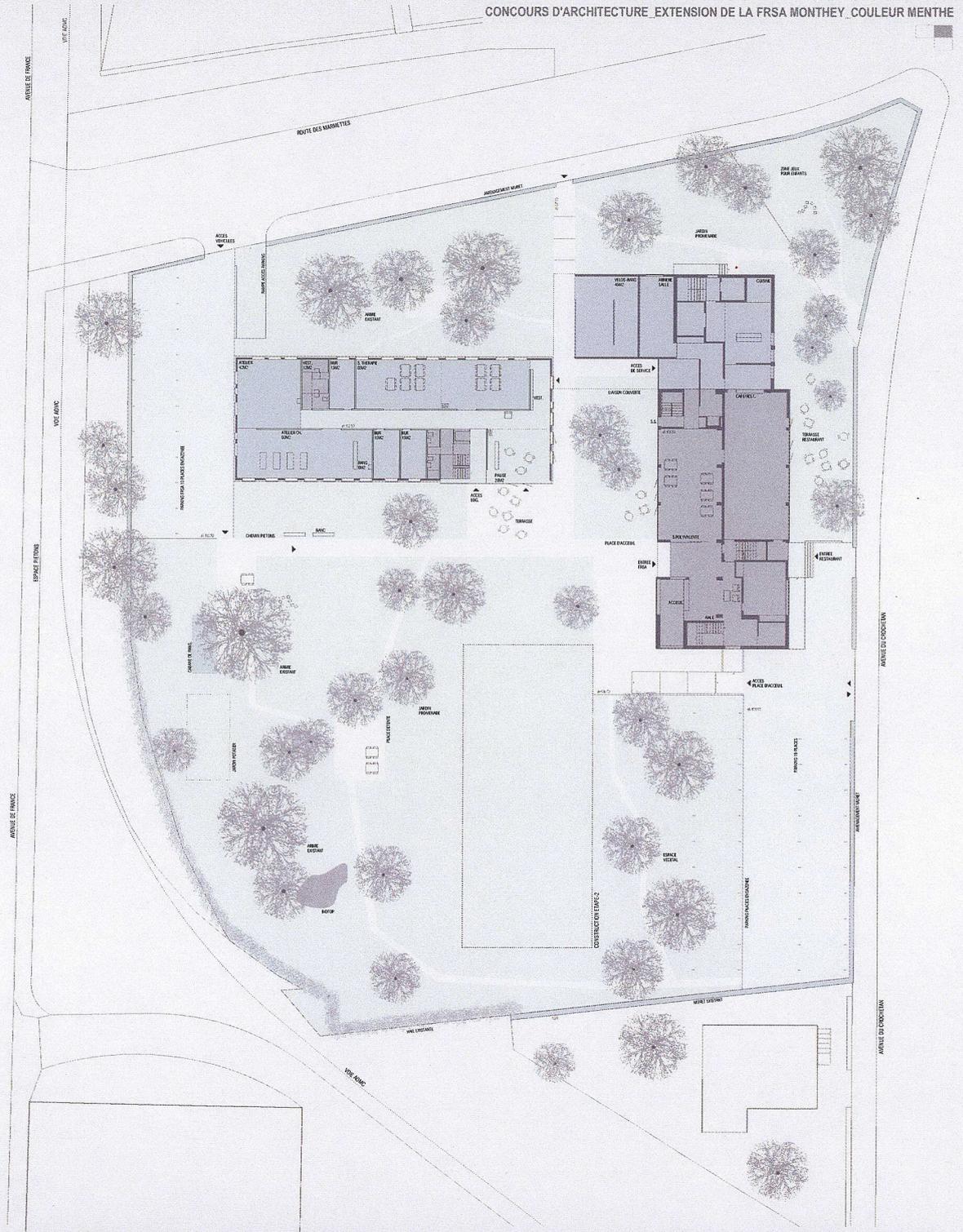


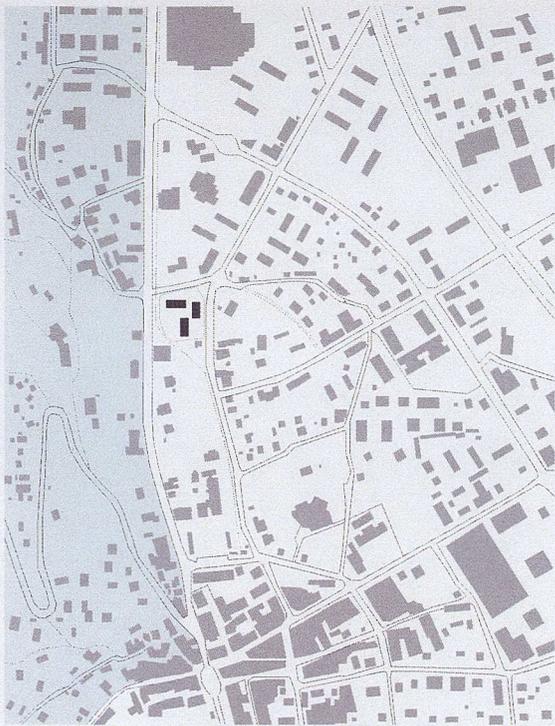
étage 1\_all.411.40  
frais\_unib de vie  
6 studios



plan parking 1-200\_sous-sol\_all.406.70  
(buaneries communes aux étages log.)

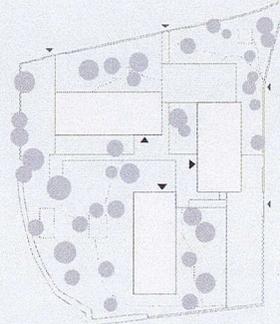
plan aménagement extérieur 1-200\_res\_all.408.50  
locaux communs\_ateliers d'occupation



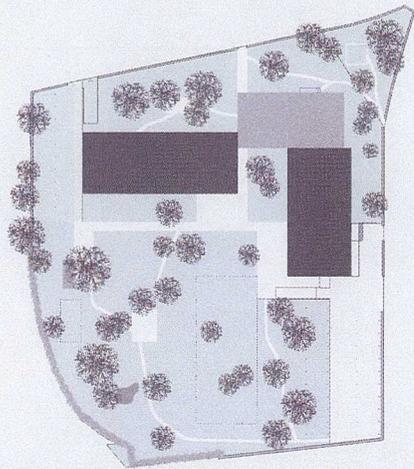


plan de masse\_

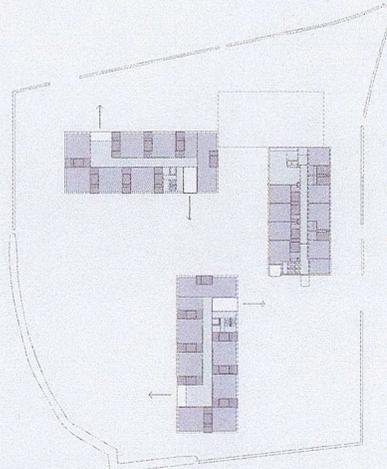
LE NOUVEAU BÂTIMENT PREND PLACE DANS LE PARC, CÔTÉ RUE DES ANARRETTES, DERRIÈRE L'ALLÉE DES GRANDS TILLEULS.  
 UNE CHAMPIONNAT NAUTIQUE NOUVELLE LECTURE IDENTIFIABLE DU BÂTI EXISTANT. LE PARC EST AINSI PRÉSERVÉ POUR SON DÉVELOPPEMENT FUTUR.  
 L'EXTENSION, TELLE QU'AGRÉER AU DÉVELOPPEMENT SUR LA FONDATION DE L'EXISTANT, LES ESPACES EXTÉRIEURS RESTENT EN RELATION ET À L'ÉCHELLE DE LA  
 VILLE ET DES VOLUMES URBAINS, AINSI HAUTEURS ET ORIENTATIONS DIFFÉRENCIÉES.  
 LE MOUVEMENT DÉFINITIF EST RENFORCÉ SUR LE PONDÉRANT, LAISSANT PLUSIEURS PORTES D'ACCÈS ET LA PÉNÉTRATION DU SITE. DES CRÉANDEMENTS  
 PRÉVOUS DE PROMOUVOIR FERMEMENT AINSI SE TRAVERSER LE PARC D'EST EN OUEST, DU NORD AU SUD, L'ENTRÉE DE LA FIGE EST MISE EN ÉVIDENCE  
 PAR LA POSITION ET LE TRAITEMENT DE CES ACCÈS PRÉDORMIS. LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET LES PANNINGS SONT PENSÉS ET MATÉRIALISÉS DE  
 MANIÈRE À RENFORCER L'UNITÉ DE LA FRANGE VERTUE DANS SON ENTÉE.  
 L'ANNÉE EXISTANTE EST RECONCILIÉE ET DEVIENT ÉLÉMENT D'AMÉNAGEMENT ET DE LIANSON ENTRE LE NOUVEAU ET L'ANCIEN BÂTIMENT.



accots espace végétal\_accos bâtiments\_

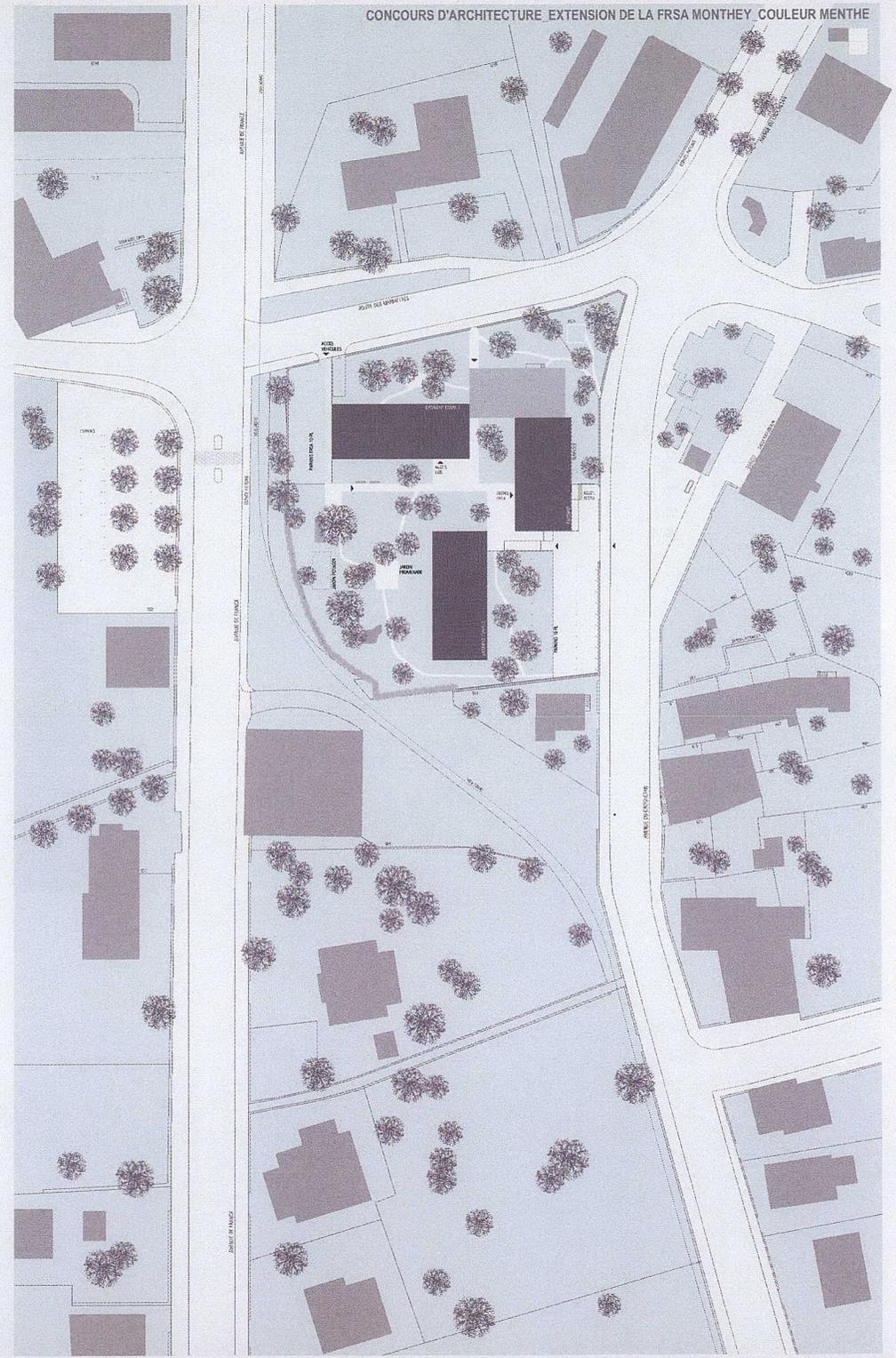


plan de site 1-500 sans l'étape 2\_

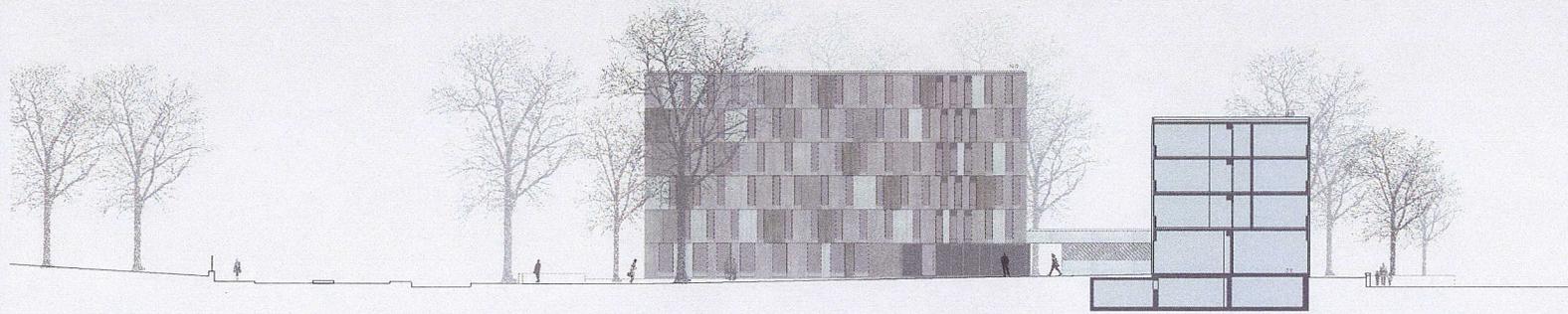


orientations-typologie étape 1 + 2\_

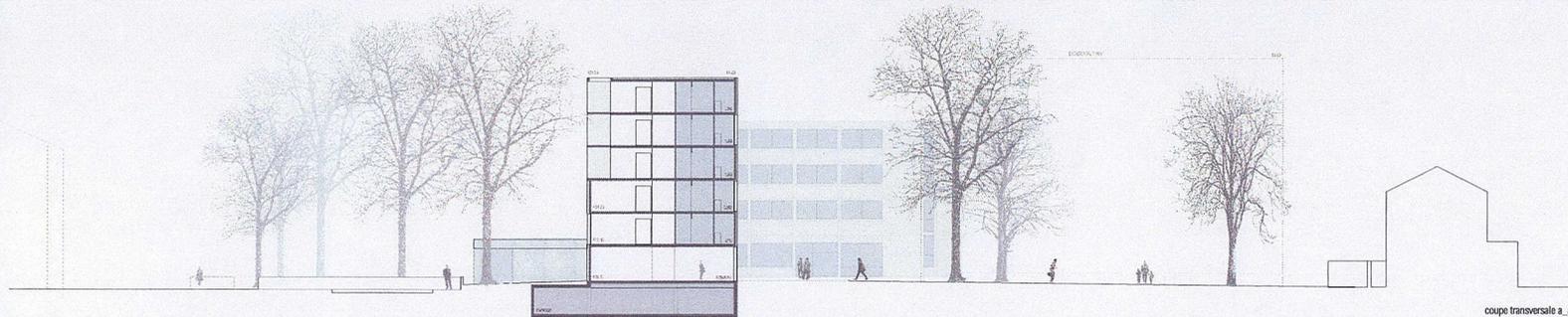
LES ATELIERS ET LOCAUX COMMUNS DE LA FRSA PRENNENT PLACE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU NOUVEAU VOLUME AVEC DES RELATIONS EXTÉRIÈRES DIRECTES SUR LE PARC. LES DIFFÉRENTS AFFECTATIONS DE  
 LOGEMENTS OCCUPENT LES ÉTAGES SOUS LA FORME D'UNE TYPOLÓGIE PRÉSENTANT UNE GRANDE FLEXIBILITÉ. À L'ÉTAGE, LES LOCAUX QUANTITÉS STRUCTURENT LE PLAN, LES ENTRÉES ET LES COURNÉTES SE  
 PRÉSENTANT DE PAR ET D'AUTRE. AINSI, LES LOCAUX QUANTITÉS SONT COUVERTES EN CHAQUE OU EN BANDE DE COMMUNE. AINSI LES TRANSFORMATIONS FUTURES SONT MONTAGÉES  
 AINSI BIEN POUR UNE COUVERTURE EN HABITAGE DE PERSONNES SÉJOURNANT LES STUDIO (A) EN APPARTEMENTS (M).  
 LES CHAMBRES EN LONGUEUR, BÉNÉFICIENT D'UN ÉCLAIRAGE MAXIMAL ET PERMETTENT UNE POLYVALENCE D'AMÉNAGEMENT ET UNE POSSIBILITÉ DE SUPERVISION DU DE STUDIO COMMUNIANTS.



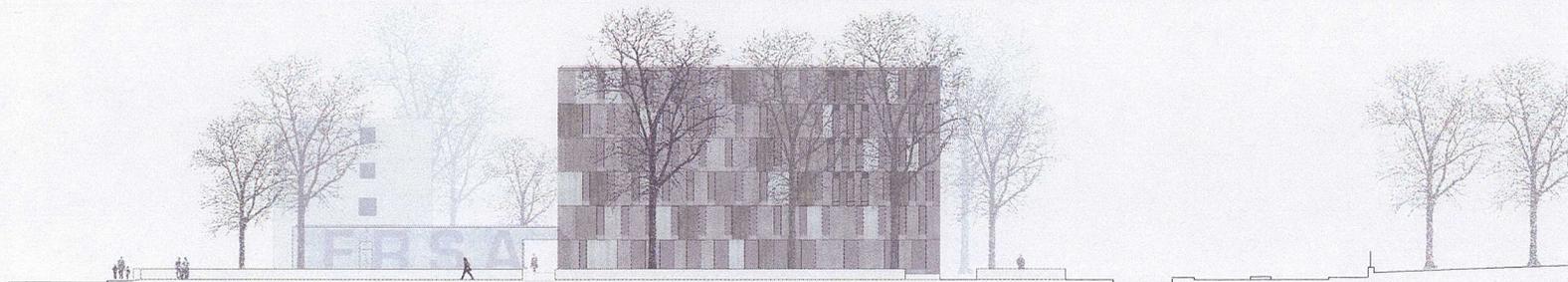
plan de situation étape 1+2\_ech.1-500\_



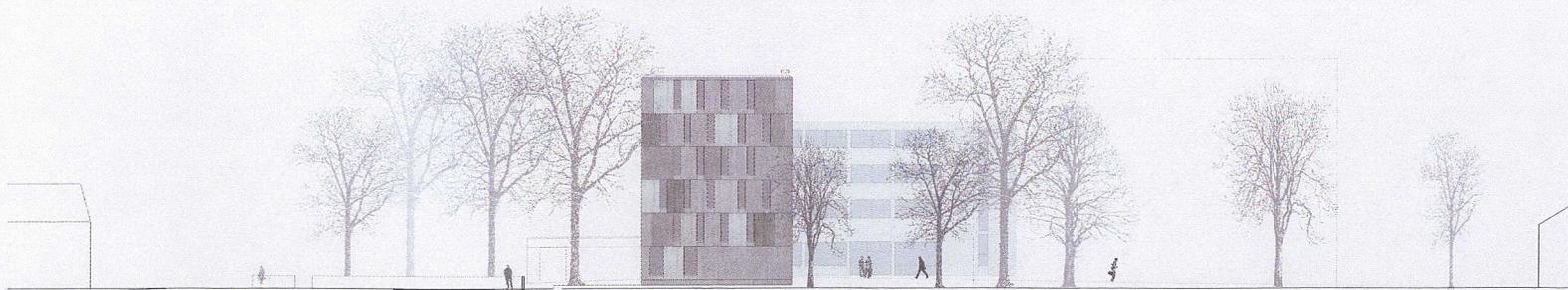
façade sud



coupe transversale a\_a

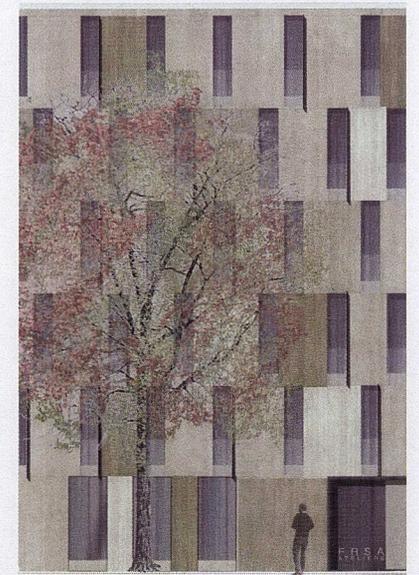
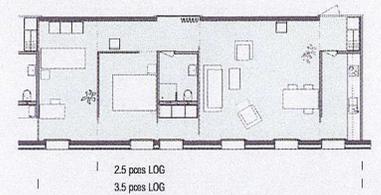
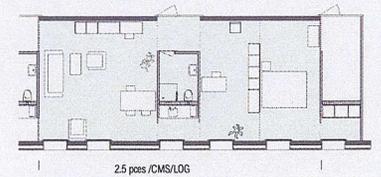
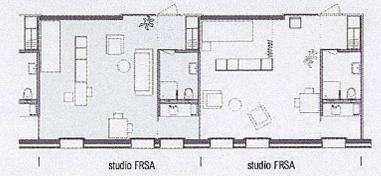


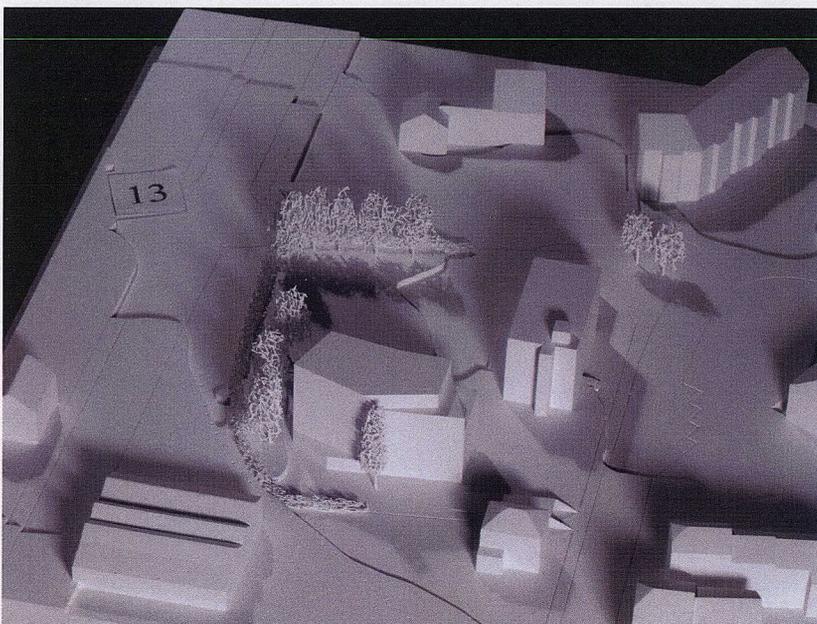
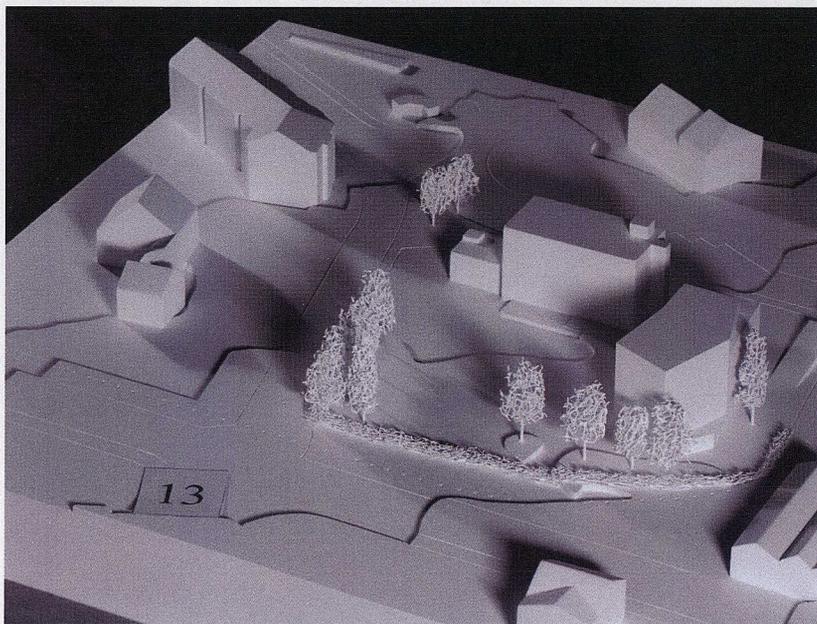
façade nord



façade ouest

flexibilité typologique





**N° 13** LILI

**3<sup>ème</sup> prix** Fr. 10'000.00

**Auteur :** Bonnard & Woeffray Architectes, Monthey

**Collaborateurs :** A. D'Alessandro, S. Dubail, G. Evéquoz, N. Ferreira, J.P. Williner

L'auteur propose d'édifier le nouvel immeuble de la FRSA au sud de la parcelle. La deuxième étape sera complétée par la construction d'un bâtiment au nord du terrain. Ce choix d'implantation permet de créer deux moments distincts de l'évolution du site.

Après la première étape la majorité du parc est sauvegardée et l'entrée principale, avec le parking au sud-est, est consolidée. Dans un deuxième temps l'ensemble, formé par trois bâtiments individuels, formera un tout clairement défini et orienté sur un espace vert central, de qualité. Le nouveau bâtiment établit une claire relation avec le parking souterrain et celui en surface; le passage piéton au sous-sol compense le couvert demandé au rez-de-chaussée. La forme libre, non cartésienne de l'extension exprime logiquement la volonté d'appartenir au monde végétal du parc, plutôt qu'à l'espace de la vue. L'organisation du plan consolide cette envie de profiter des espaces verts qui l'entourent. Les studios et les appartements, CMS et locatif, sont bien orientés. L'espace de séjour collectif de la FRSA, malgré son orientation au nord, profite pleinement de la présence du parc. L'espace de distribution central est pertinent et sa forme complexe permet une spécificité des étapes, propre aux divers usagers. La géométrie des circulations intérieures pourrait, par contre, poser des problèmes aux pensionnaires aveugles.

L'expression et l'architecture du nouveau bâtiment sont de qualité, les décrochements des étages supérieurs viennent confirmer la volonté d'autonomie de l'édifice, tout en cherchant de réagir à l'espace de la cour d'entrée ainsi qu'au bâtiment existant. Cette façon d'articuler la construction est moins convaincante dans le bâtiment de la deuxième phase. En effet, on trouve la relation avec le bâtiment existant de la FRSA trop directe et dure.

Le projet manque de dialogue avec les espaces extérieurs collectifs du bâtiment existant. Ce choix, et l'ombre portée partielle qu'il projette sur le parc, sont des faiblesses induites par le choix d'implantation.

En conclusion, le jury estime le projet très pertinent et bien résolu. La réalisation par étapes est aussi une qualité majeure du projet. Malheureusement, l'implantation représente le facteur limitant du projet.

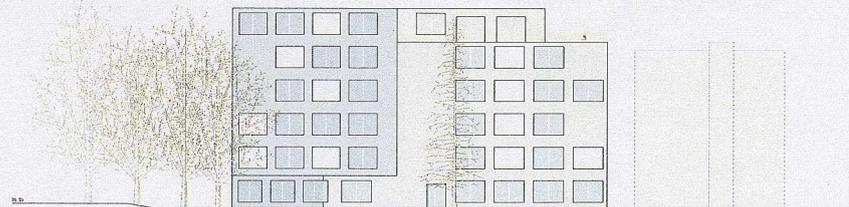
Le cube SIA est dans la moyenne

concours de projet  
 pour l'extension des locaux de la fondation romande  
 en faveur des personnes SourdAveugles  
 à monthey\_mai 2007

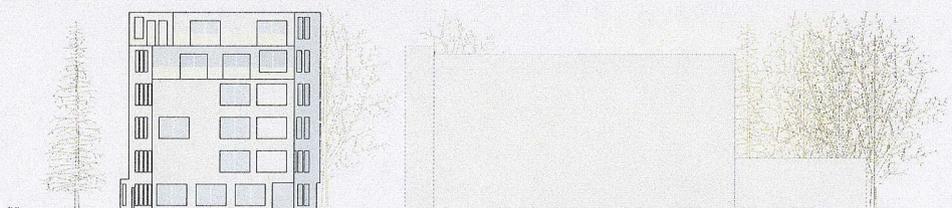
*\_lili*



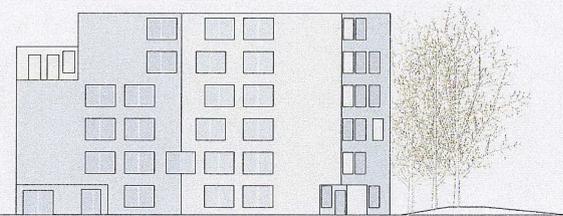
\_situation



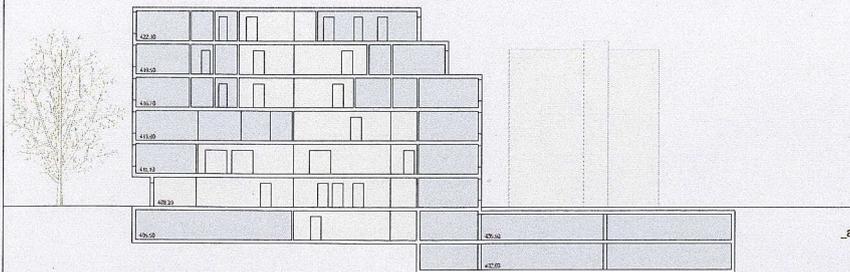
\_sud



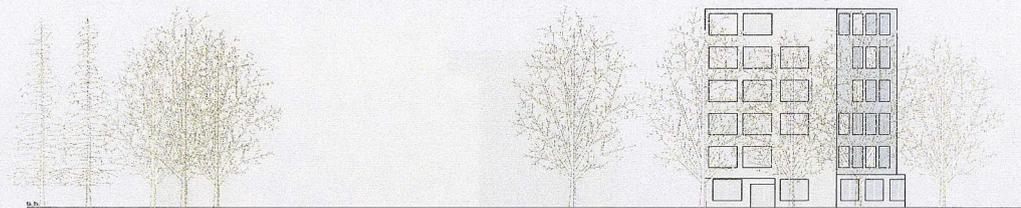
\_est



\_nord



\_a



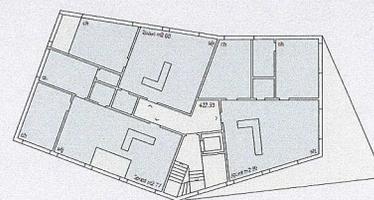
\_ouest



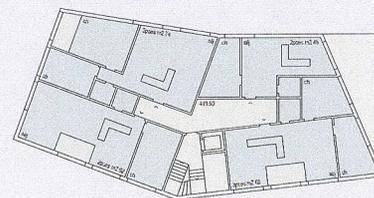
concours de projet  
pour l'extension des locaux de la fondation romande  
en faveur des personnes SourdAveugles  
à monthey\_mai 2007

*lili*

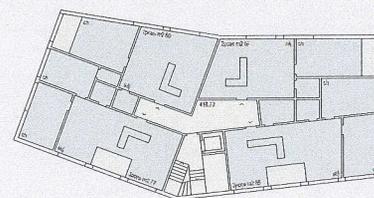
„le centre des mamelles, un solitaire  
entre rue et parc, l'extension, un puits  
deux solitaires dans le parc,  
préservation des arbres majeurs,  
économie de terrain, volumes pliés  
pour mieux se coller aux limites du  
parc, tout en garantissant des vues à  
chacun, volumes étagés pour  
dialoguer avec les volumes  
voisins, l'étage 1, dans le parc, mais  
avec pignon sur rue pour assurer un  
contact visuel avec la rue, une  
superposition des fonctions, ateliers  
frsa\_studios frsa\_3 logements cms,  
11 logements à louer, gestion des  
accès permet une flexibilité future,  
2 ascenseurs assurant des  
distributeurs indépendantes et 1 cage  
d'escalier commune par mesure  
d'économie et rationalité, des  
logements orientés sur les 4 façades,  
toutes les chambres au soleil du levant  
au couchant.



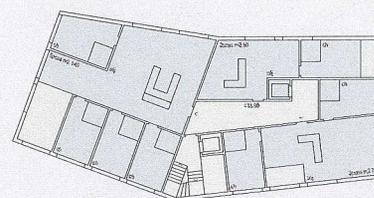
\_niv 5



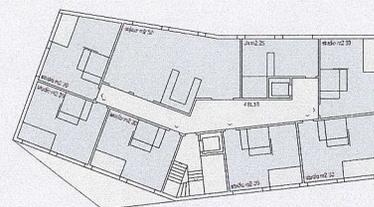
\_niv 4



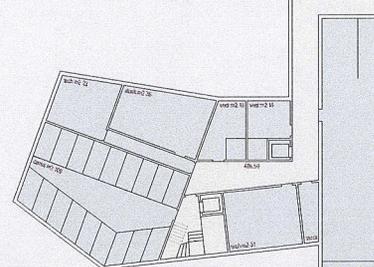
\_niv 3



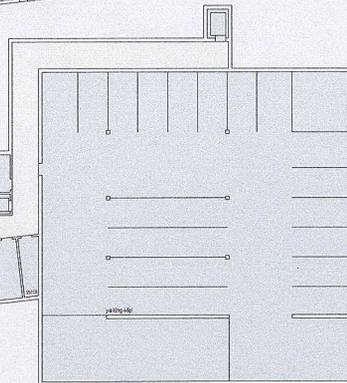
\_niv 2



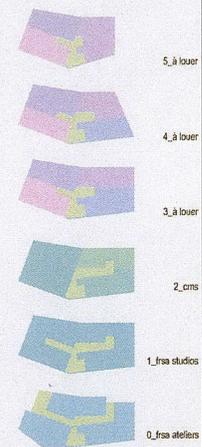
\_niv 1



\_niv 0



\_niv -1-2



5, à louer

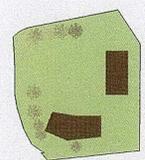
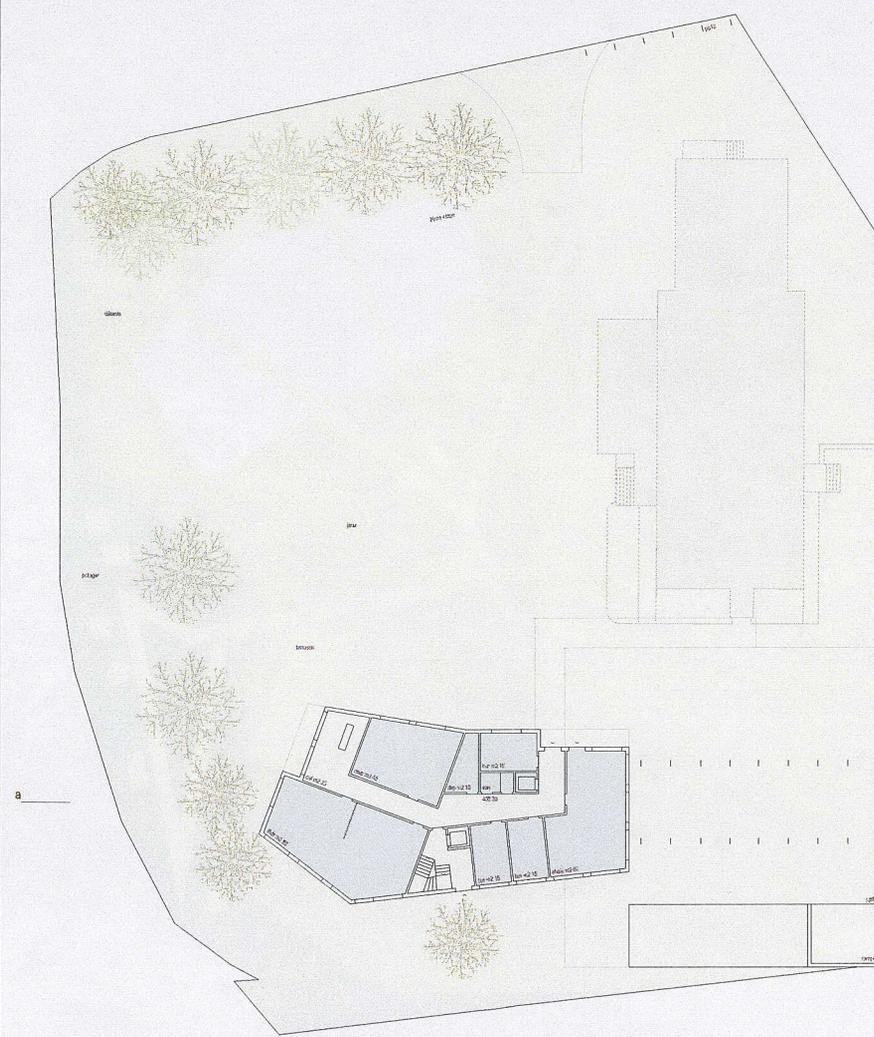
4, à louer

3, à louer

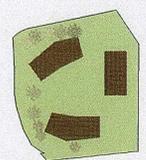
2, cms

1, frsa studios

0, frsa ateliers

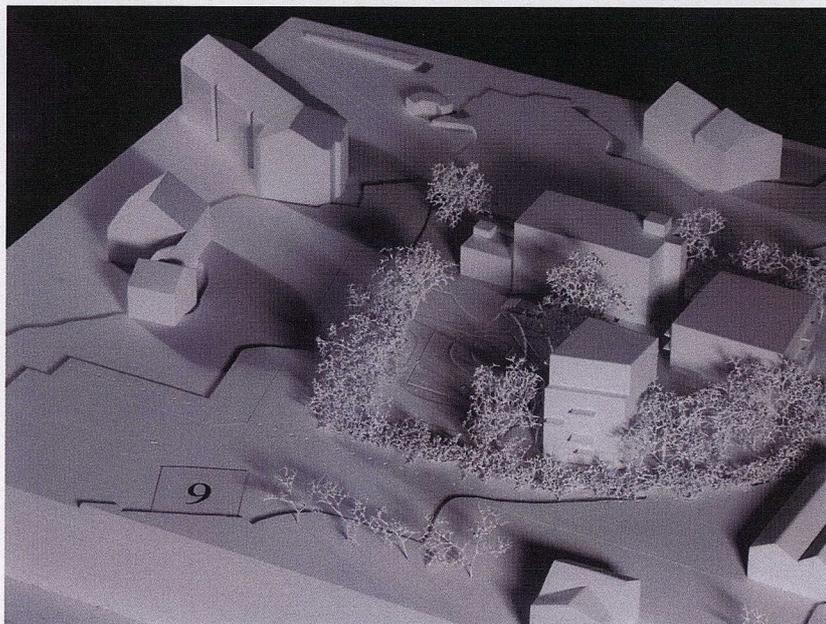


étape 1



étape 2





**N° 9**                    **FRANCINET**

**4<sup>ème</sup> prix**            **Fr. 7'000.00**

**Auteur :**            Fabio Personeni, Fabrizio Raffaele, Cédric Schärer  
Architectes, Lausanne

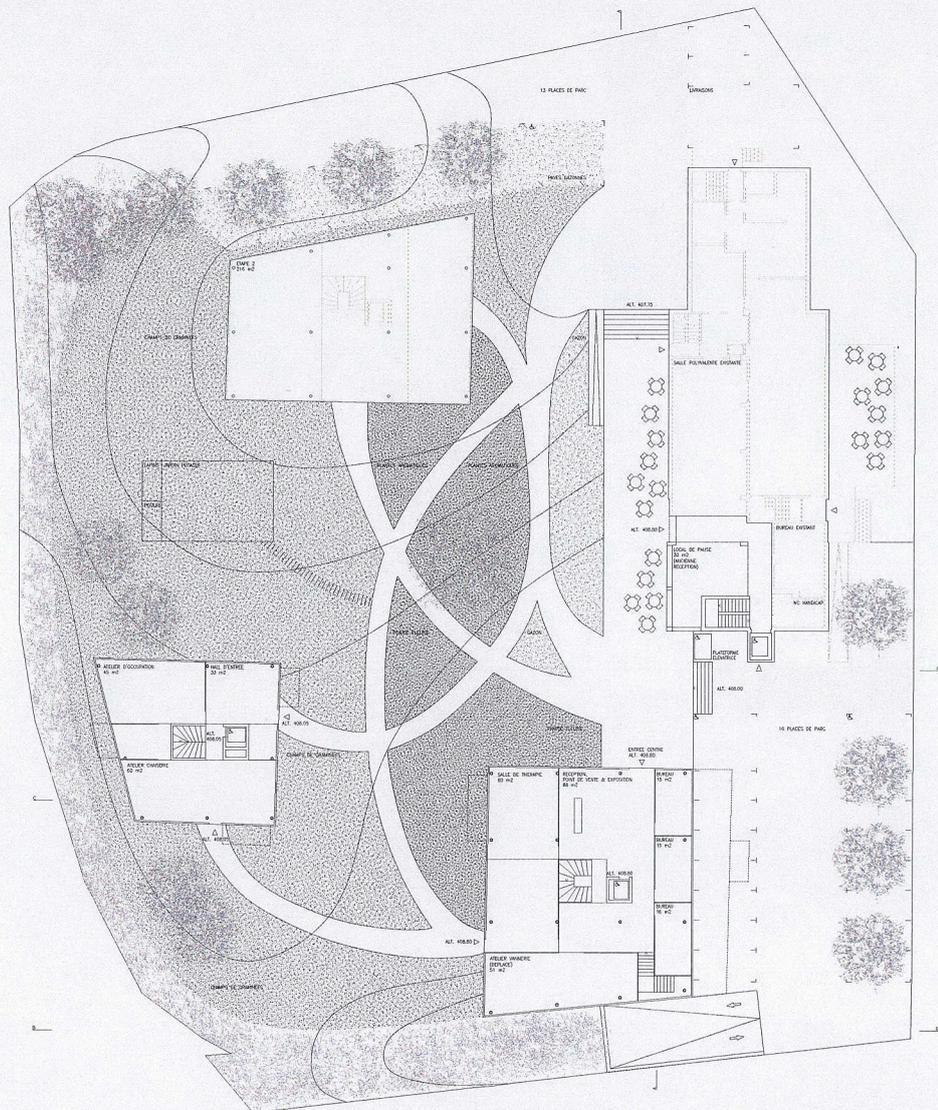
Ce projet propose de travailler en continuité avec le tissu urbain existant. En effet il respecte l'échelle des bâtiments voisins ainsi que les vides qui les séparent. L'auteur propose une fragmentation du programme, en deux volumes pour la 1<sup>ère</sup> étape, trois pour la 2<sup>ème</sup>. Cela lui permet d'une part de conserver l'échelle et la volumétrie du quartier, d'autre part de travailler le vide en tant que parc. La composition fonctionne aussi bien à la première étape qu'à la deuxième. L'implantation des volumes en retrait des limites, rues et angles permet au parc de se développer tout autour et entre ceux-ci, et d'engendrer ainsi des espaces de promenades. Les différentes hauteurs des bâtiments offrent des échappées visuelles intéressantes et présentent un gabarit général intégré et non imposant. Les rez sont ouverts et transparents, on y trouve les activités communes ainsi que les terrasses extérieures. Les accès aux bâtiments se font sur deux côtés, l'entrée principale n'étant pas clairement marquée, cela engendre un manque de hiérarchie dans les intentions de l'auteur et une confusion quant à la définition des espaces d'accueil et des ateliers.



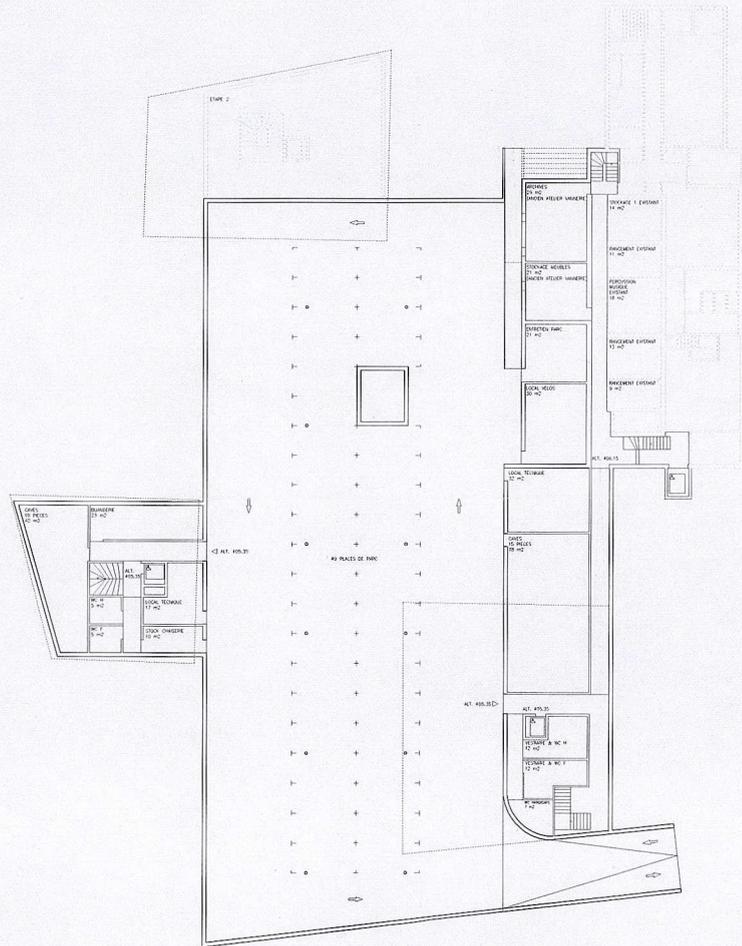
Le plan du rez n'offre malheureusement pas la fluidité suggérée par l'implantation, en effet le noyau central de circulation n'est accessible que par une suite de pièces qu'il faut traverser pour l'atteindre. La situation de l'entrée côté parking reste peu convaincante et pas vraiment traitée. La gestion du sous-sol est peu fonctionnelle étant donné la mauvaise position des dépôts qui ne sont pas directement à proximité des ateliers.

La situation du parking sous-terrain au milieu du site est contredite par le parc qui se trouve au dessus. On aurait souhaité que le parking soit en périphérie. La position de la rampe d'accès en frange de bâtiment est maladroite car en conflit avec le volume. Les typologies des appartements qui tournent sur l'angle, offrant ainsi deux orientations, sont judicieuses et dans la logique de l'implantation. Pourtant il y a un manque de rationalité quant à la répartition et la dimension des balcons. La façade en polycarbonate suggère une certaine légèreté assimilable au frémissement du feuillage.

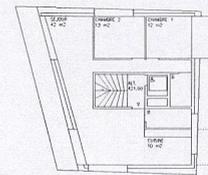
Le cube SIA est supérieur à la moyenne.



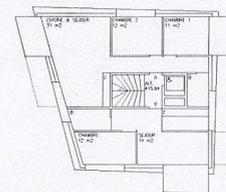
Plan niveau 0  
 Entrées aux bâtiments, ateliers, espace de créativité, bureaux, restaurants et locaux complémentaires



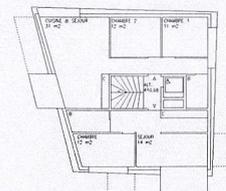
Niveau -1 alt. 405.35  
Parking de 40 places, stockages, vestiaires et toilettes, caves, locaux complémentaires



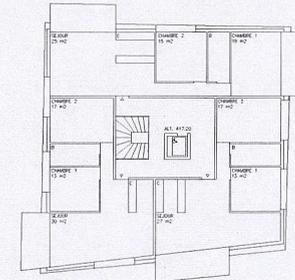
Plan niveau 5 alt. 421.00 et niveau 6 alt. 423.58  
Logements à louer



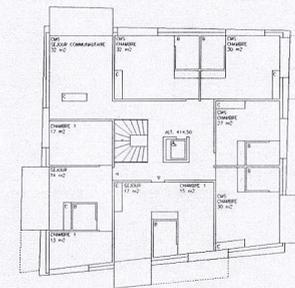
Plan niveau 3 alt. 415.64 et niveau 4 alt. 418.42  
Logements à louer



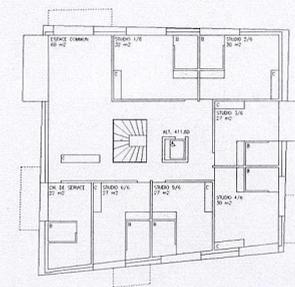
Plan niveau 1 alt. 410.68 et niveau 2 alt. 413.26  
Logements à louer



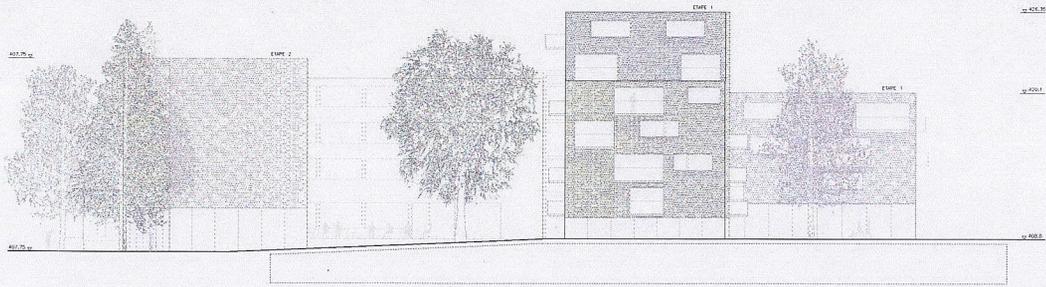
Plan niveau 3 alt. 417.20  
Logements à louer



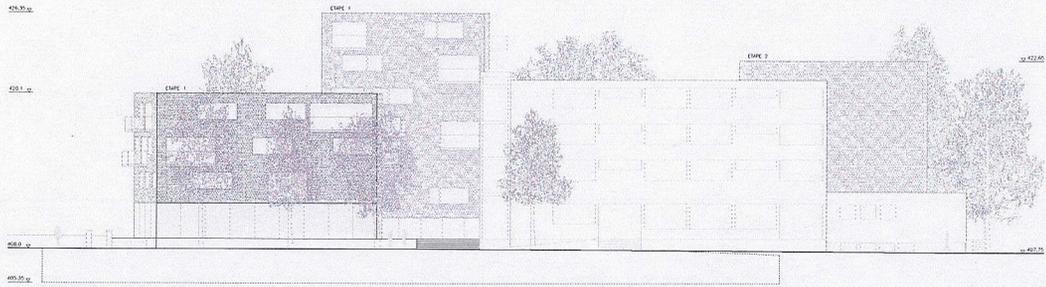
Plan niveau 2 alt. 414.50  
Logements CMS



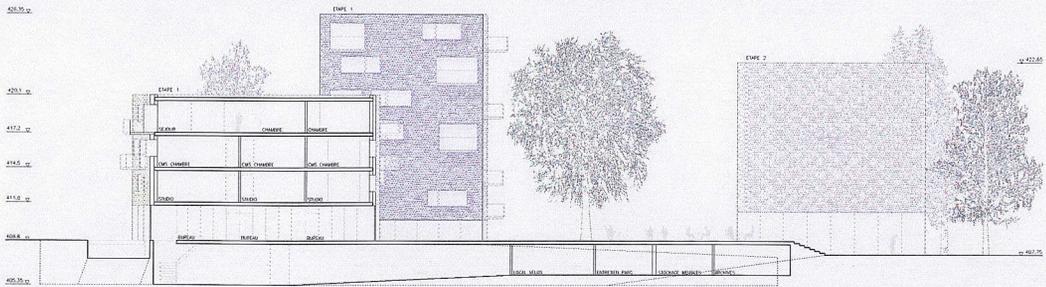
Plan niveau 1 alt. 411.80  
Espace d'habitation pour 6 résidents



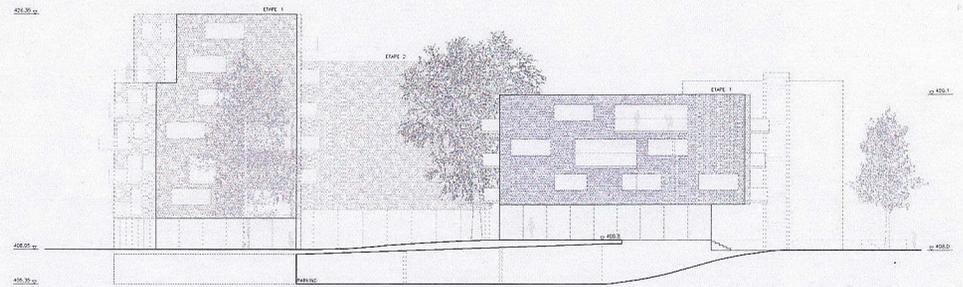
Elevation ouest



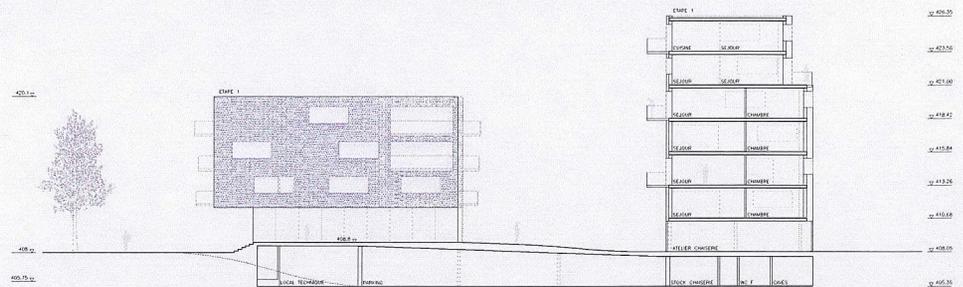
Elevation est



Coupe A-A



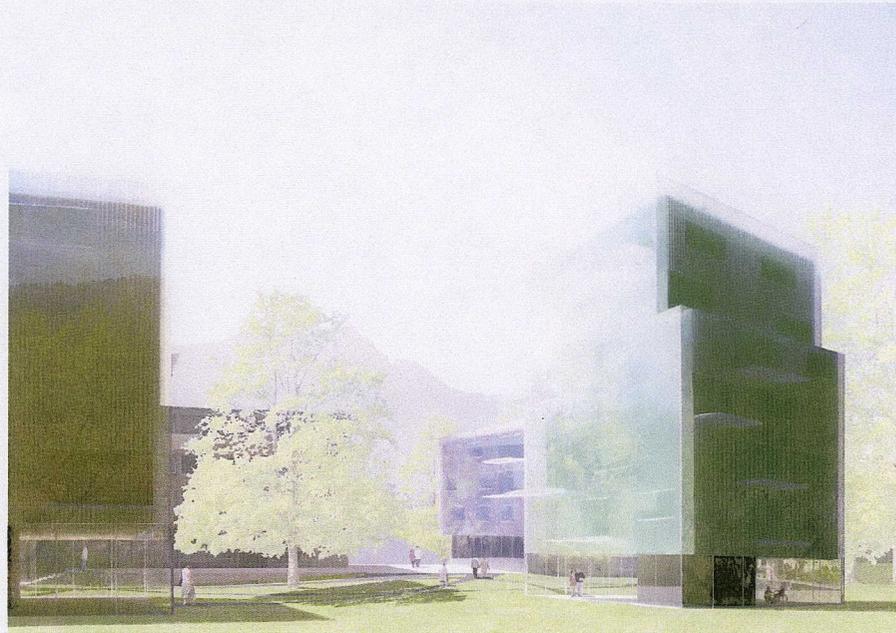
Coupe B-B



Coupe C-C

**Forme urbaine, architecture et stratégie de croissance**

Le lieu du projet fait partie du bord nord du « delta de la Vieze » - Bien que proches du centre de Montney, les constructions existantes sont espacées et leur taille, relativement importante, est assimilable à celles de bâtiments publics, d'immeubles d'habitation ou de petites industries. En ajoutant à la construction existante le programme demandé, le type d'intensification du site se pose en ces termes : rompre avec l'échelle actuelle en choisissant la très grande taille, ou continuer les conditions de l'existant et fragmenter le programme. C'est cette deuxième voie qui a été suivie : la volumétrie est à peine plus grande que celle de la villa urbaine, elle va permettre ainsi une stratégie de croissance et d'utilisation comme une constellation de maisons dans un parc. Cette disposition favorise la qualité des résidents et des fonctions, permettant une dynamique de vie et des échanges sociaux stimulants. Les nouveaux bâtiments, deux pour la première étape et un pour la deuxième, ne se placent ni sur la rue, ni sur les angles et les limites. Les espaces engendrés procèdent de la découverte par la promenade, par renvois et oppositions entre végétal et minéral, suite d'écoules et de sensations. L'architecture des nouvelles constructions est simple et mystérieuse, comme les arbres parmi lesquels elle s'insère. La structure est lourde mais sa « peau », légèrement translucide, permet une transition « changeante » vers l'air extérieur comme le font les feuilles en masquant ou révélant tour à tour le corps de l'arbre, suivant les reflets de la lumière. Les bâtiments proposés constitueront deux étapes qui n'ont pas besoin d'être simultanées pour le bon fonctionnement du projet. Tous les bâtiments du site ont des hauteurs différentes, ce qui permet une multitude de points de vues différents malgré une densité élevée. Il est à noter qu'une troisième étape serait encore possible par le rabaïssement d'un niveau de trois bâtiments (y compris le bâtiment existant), permettant une grande flexibilité à long terme.



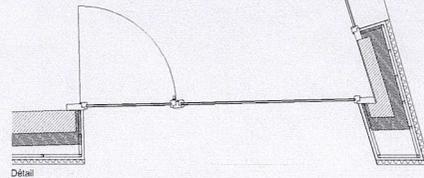
Perspective



Matériaux de façade

**Principe constructif de l'enveloppe extérieure**

Exécuté en béton  
Brique terre cuite 15cm  
Isolation de laine minérale 14cm  
Protection de l'habitation cobrue  
(double face « résistante »)  
Espace ventilé 60, variable  
Sous-structure support de la façade  
Façade : plaques polycarbonate translucide



Détail

**Construction, énergie et développement durable**

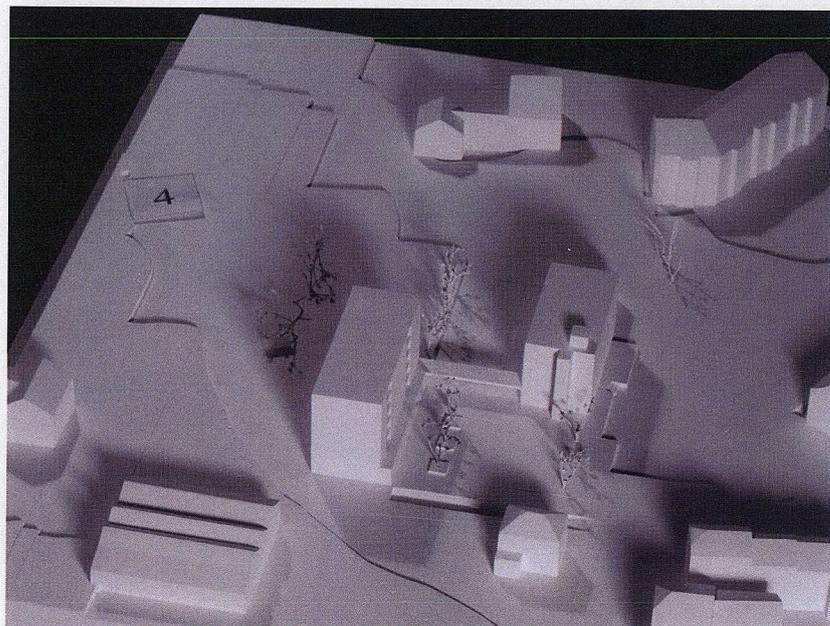
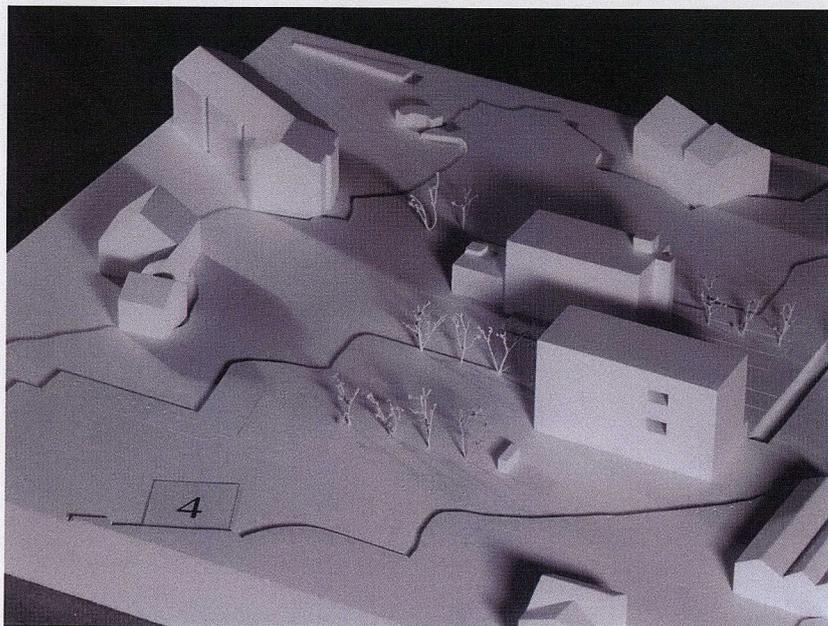
Le système constructif et les matériaux de construction se veulent simples à mettre en œuvre, économiques et d'un entretien facile. Les murs de façade sont en brique terre cuite intérieure, isolés à l'extérieur par une laine minérale. Une lame d'air permet une ventilation de l'isolation et de la couche de protection en polycarbonate translucide. Le voile protecteur de l'isolation est coloré, de manière à donner une teinte différente pour chaque bâtiment. La légère différence de géométrie entre le bord extérieur de la façade et l'intérieur permet de créer aux étages, une zone de transition entre le bâtiment - due au matériau translucide - et le feuillage des arbres alors que le rez-de-chaussée présente une géométrie très précise. D'autre part les profondeurs des couvertures sont variables et particulièrement chaque pièce de l'habitation. Seuls les rez-de-chaussée, abritant les ateliers, sont complètement vitrés et baignés de la lumière « végétale » du parc. Dans le but d'obtenir des bâtiments avec de très faibles besoins énergétiques, de l'air pulsé permettra une ventilation contrôlée des appartements, alors que l'air vicié sera extrait par les parois sanitaires, après récupération de la chaleur latente. Les toitures seront équipées de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage de l'entre-saison. De cette manière le standard Minergie sera largement atteint. D'autre part les eaux de surface seront toutes infiltrées dans le parc et les eaux de toitures « récupérées » pour l'eau grise des bâtiments et l'eau d'arrosage des jardins.

**Fonctions : un parc comme lieu de vie**

La présence du parc se reflète dans les typologies des rez-de-chaussée des bâtiments : ils sont ouverts et transparents, on y trouve des activités communes que sont les ateliers, le restaurant, la réception et comme prolongation extérieure : les différents terrasses. Les résidents et les habitants vont et viennent sur les chemins du parc au gré de leurs activités journalières qui se distribuent sur le site. Des rencontres peuvent se faire, on s'y déplace mais on s'y détend également. Le parc se divise en parties destinées à stimuler l'écologie : il y a fonctionnel réservé aux plantes aromatiques et celui aux fleurs. La végétation n'est pas la même au centre du parc qu'en bordure : ainsi un cordon boisé assez dense signale et sécurise le bord de la voie de chemin de fer. Les textures des chemins sont différenciées : le gravier, les pavés, l'herbe. Un matériau identique et reconnaissable marque les deux transitions possibles du site vers le domaine public, identifiant et sécurisant le lieu de vie dans son ensemble. Après un certain temps il se forme une géographie précise des circulations et des zones du parc, qui permet son appropriation pour en faire une réelle prolongation de son habitation. Le bâtiment existant est assimilé à l'ensemble par une requalification de ses fonctions au rez-de-chaussée notamment : le restaurant est complété par la nouvelle cafétéria. La réception est déplacée dans un nouveau bâtiment et devient l'accueil de l'ensemble du projet. L'atelier de ferronnerie est déplacé au rez-de-chaussée d'un nouveau bâtiment afin de rejoindre les autres ateliers et de bénéficier d'un éclairage naturel généreux. Le nouveau parking permet de voir toutes les parties existantes et futures (y compris la deuxième étape), ménageant des liaisons souterraines.



Traitement du parc



**N° 4**                      **UN 2 TROIS**

**5<sup>ème</sup> prix**                **Fr. 6'000.00**

**Auteur :**                Studio ArchID Bob Heuwerkemeijer, St-Sulpice

**Collaborateurs :** Daniel Hüni, Valérie de Felice,  
Veronique Langerberger

Ce projet propose en 1<sup>ère</sup> étape, en diagonal du volume existant, un volume identique rehaussé de deux étages, et relié à l'existant par un passage couvert. En 2<sup>ème</sup> étape, il ajoute au nord du nouveau volume un second volume identique et contigu.

La proposition volumétrique de la première étape est bien intégrée et respectueuse de l'échelle du quartier. Les rapports entre les bâtiments sont harmonieux, mais la liaison entre les bâtiments reste fragile.

La composition pose des problèmes quant aux espaces extérieurs qu'elle engendre. En effet le parking à l'est prend trop d'importance et le traitement de l'accès piéton disparaît devant l'ampleur donnée aux véhicules. Quant au parc à l'ouest, il semble être un reste de la composition et a de la difficulté à se mettre en relation avec le nouveau bâtiment. Seul le bâtiment existant semble tirer profit du parc.

On aurait souhaité un rapport de vis à vis plus équilibré entre parc, parking et bâtiments. Le parking au nord a du mal à s'intégrer dans la configuration générale puisqu'il parasite le parc et que sa position paraît aléatoire.

Avec la deuxième étape, la situation tant d'un point de vue volumétrique que d'un point de vue de la composition paraît fortement compromise.

Le socle accueille les activités communes. Le plan est clair, les entrées des ateliers et des logements sont distinctes. Aucune relation directe ne semble souhaitée avec le parc à l'ouest étant donné la dimension des ouvertures et l'absence d'aménagements extérieurs. Celui-ci apparaît comme un espace résiduel.

Les typologies des étages sont intéressantes du point de vue des qualités spatiales qu'elles offrent grâce à l'amenée de lumière par des loggias. Le principe de la loggia est malheureusement remis en question par la position du parking. Les appartements qui n'ont qu'une orientation est, soit sur le parking, sont fortement défavorisés.

Le système de distributions est clair et bien résolu.

L'expression de la façade est élégante, l'alternance des vides et des pleins harmonieux, le choix du bois adéquat.

Le cube SIA est inférieur à la moyenne

bardage mélèze  
 espace ventilé  
 laine minérale 20 cm  
 béton préfabriqué 16 cm  
 plinthe encastrée  
 air frais

béton préfabriqué  
 brise soleil orientable  
 xps crépi

fenêtre bois

main-courante mélèze  
 montant métallique 10 x 60

revêtement de sol  
 chape 8 cm + chauffage de sol  
 isolation 4 cm  
 béton armé 22 cm

Détail façade 1:10



La problématique posée par le handicap des sourdaveugles nous ont amenés à privilégier une grande simplicité dans le fonctionnement et l'expression du projet d'extension de la fondation des Marmettes.

Le projet se caractérise par une implantation simple et précise qui vise à redéfinir le parc de la fondation. L'articulation des deux bâtiments se fait par un large couvert, agissant à la fois comme lien entre les différentes fonctions et comme une césure entre "cour" et "jardin". Une volumétrie volontairement compacte accentue le dialogue avec le bâtiment existant.

L'ensemble forme une grande place qui donne un accès clair à la fondation. Cette plateforme est surélevée au niveau de l'entrée du bâtiment existant, facilitant la circulation des piétons et des véhicules. Le parking souterrain se loge sous la place, sur un niveau.

Vue sur la place

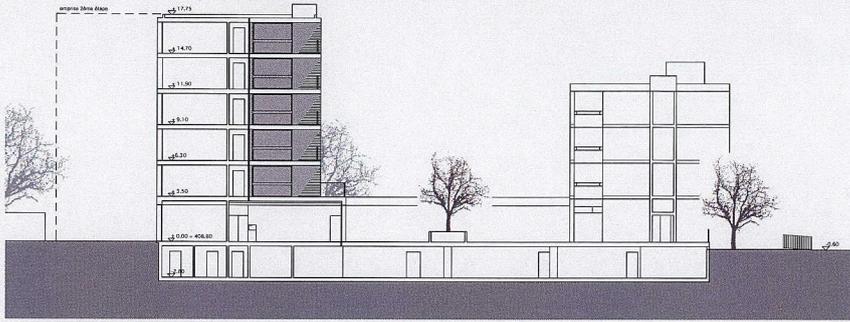
Le caractère des façades est donné par l'alternance des vitrages et du bardage en lames de mélèze. De larges loggias s'ouvrent sur la place et en direction des alpes et contribuent à l'animation des façades. Les bandeaux horizontaux en béton reçoivent les stores à lamelles qui permettent la régulation de la lumière naturelle devant toutes les ouvertures.

Le plan des six niveaux du projet s'organise de façon identique autour d'un couloir central, éclairé par la lumière naturelle qui filtre au travers des loggias. La répétition de ce même schéma permet de faciliter l'orientation et la circulation des occupants dans le bâtiment. Les loggias remplissent également la fonction d'espaces extérieurs communs aisés à surveiller.

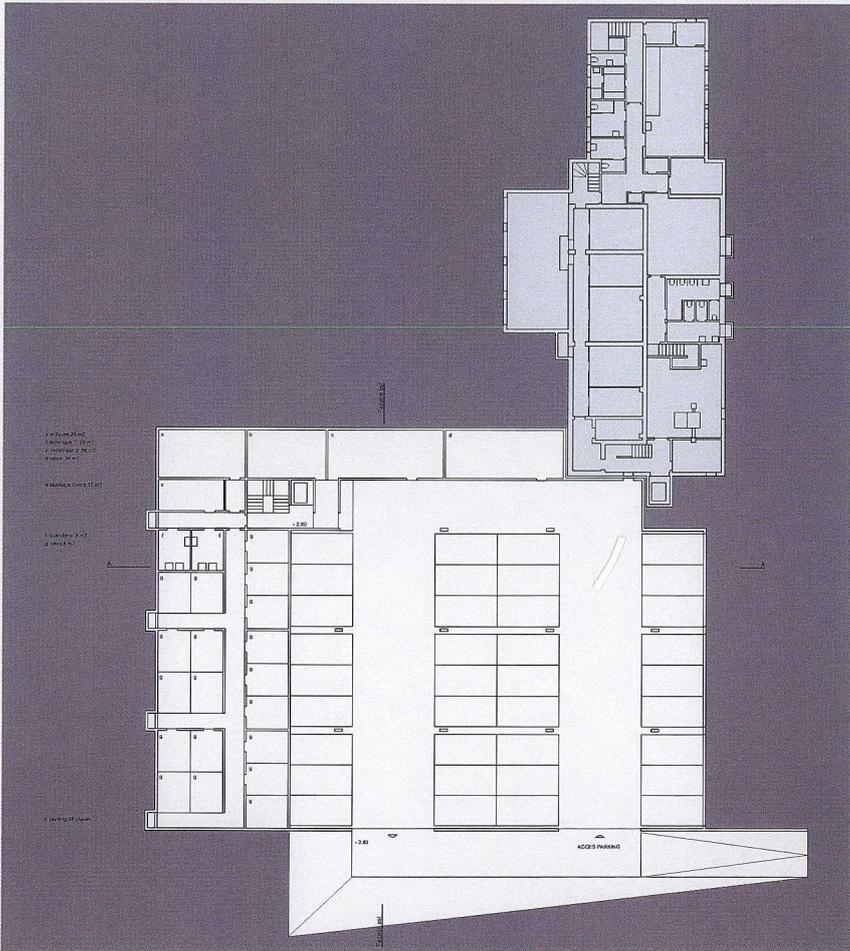
Le système porteur constitué des murs des espaces de circulation et des façades permet une adaptation simple du plan pour les utilisations à venir. La cage d'escalier commune aux résidents et aux locataires agit comme un pivot et permet une certaine mixité des occupants.

Le bâtiment de la deuxième étape s'implante dans la continuité du projet, en retrait du premier volume, préservant ainsi les qualités du parc. Les accès pourront se faire par la place principale.

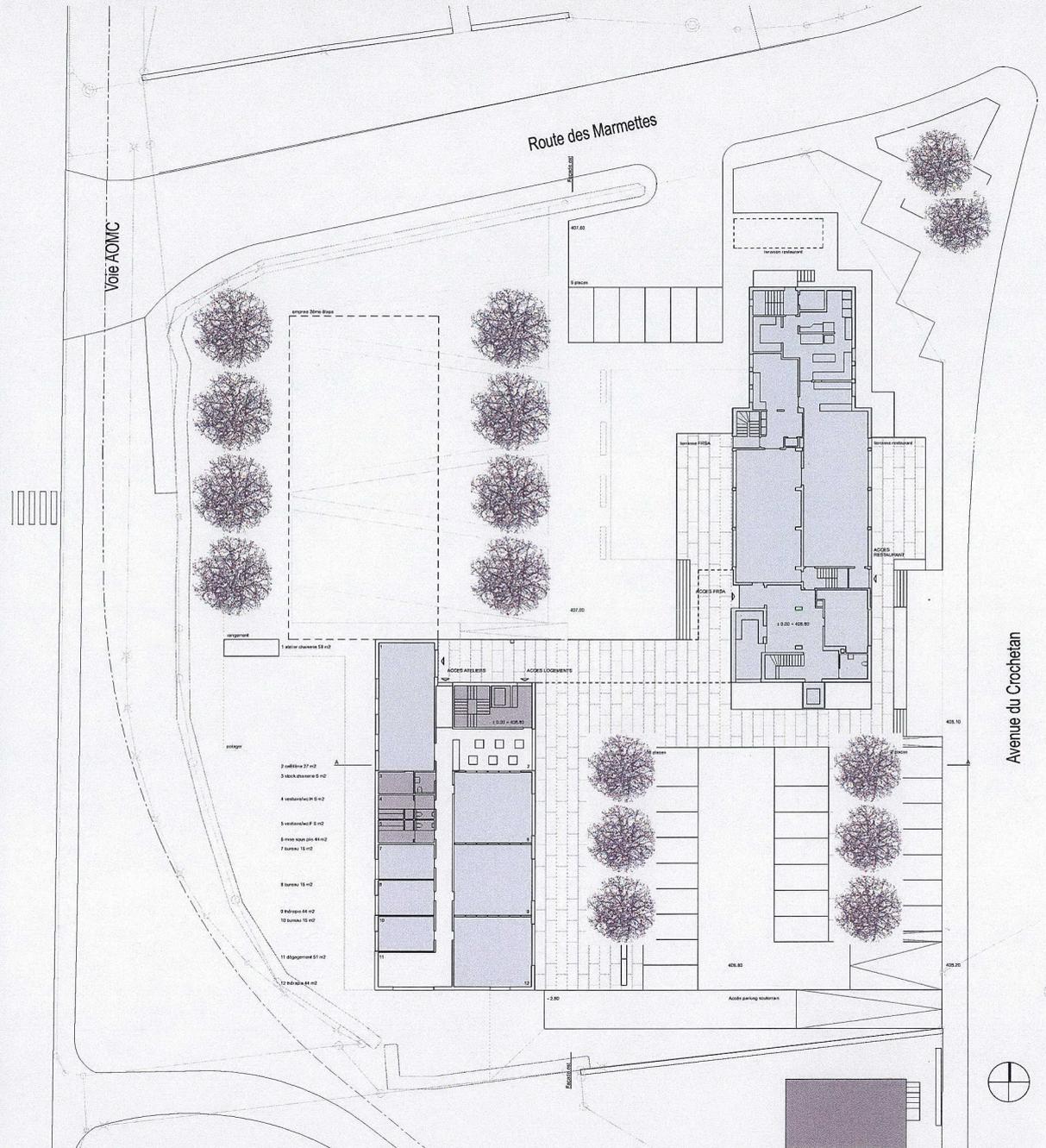
Vue sur une loggia



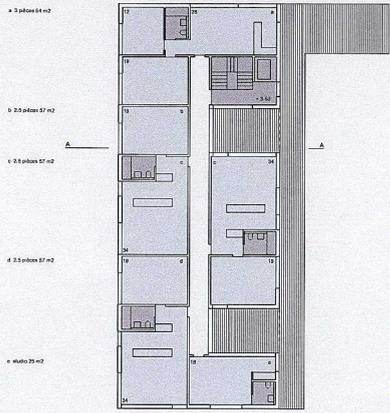
Coupe A - A 1:200



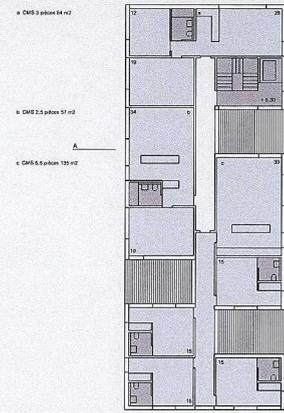
Sous-sol - 2.80 1:200



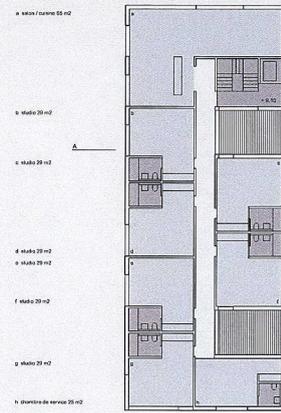
Rez-de-chaussée ± 0.00 1:200



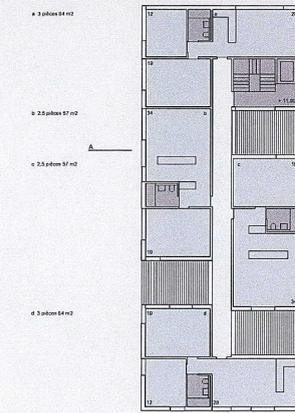
1er Etage + 3.50



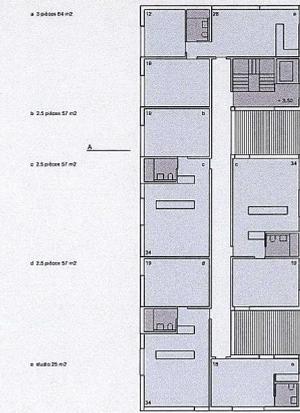
2ème Etage + 6.30



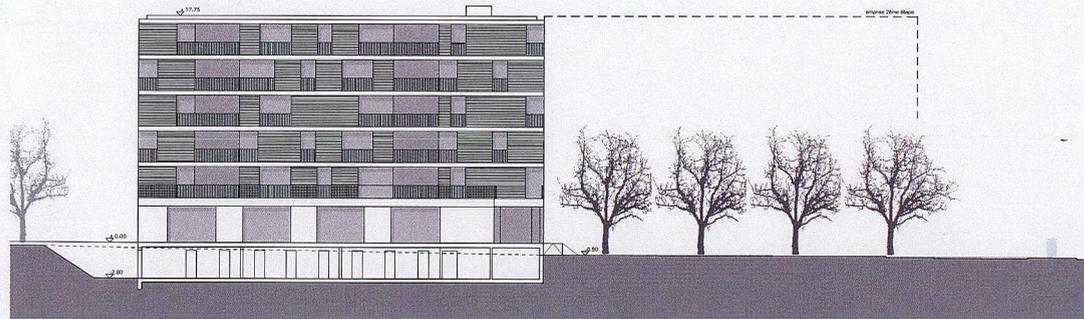
3ème Etage +9.10



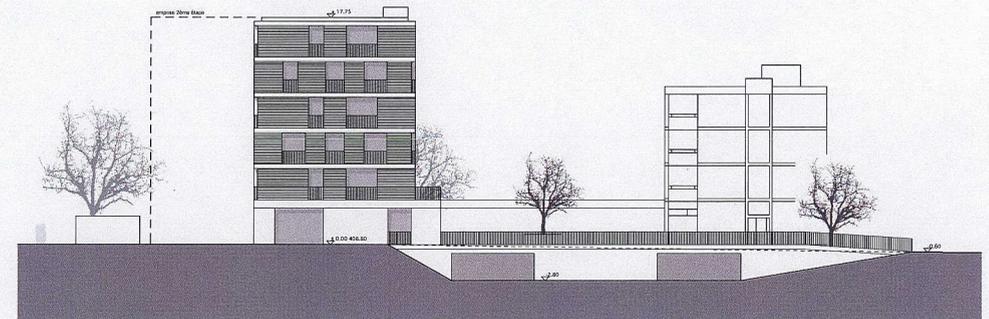
4ème Etage +11.90



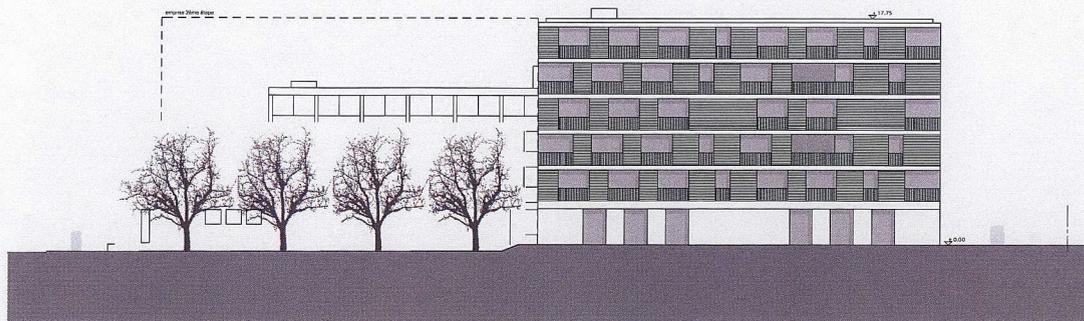
5ème Etage 14.70



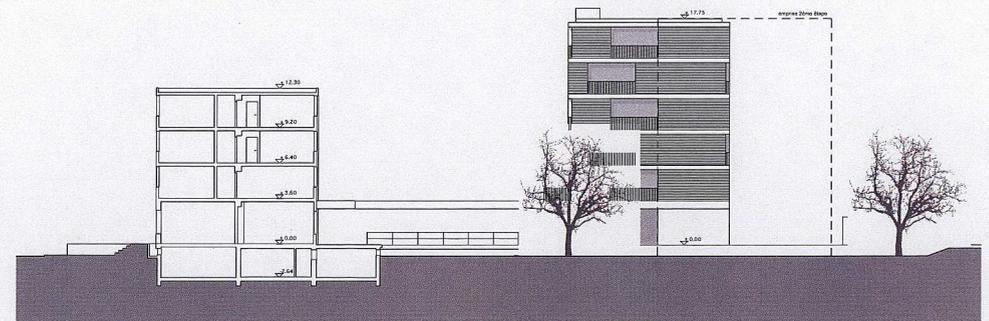
Façade est



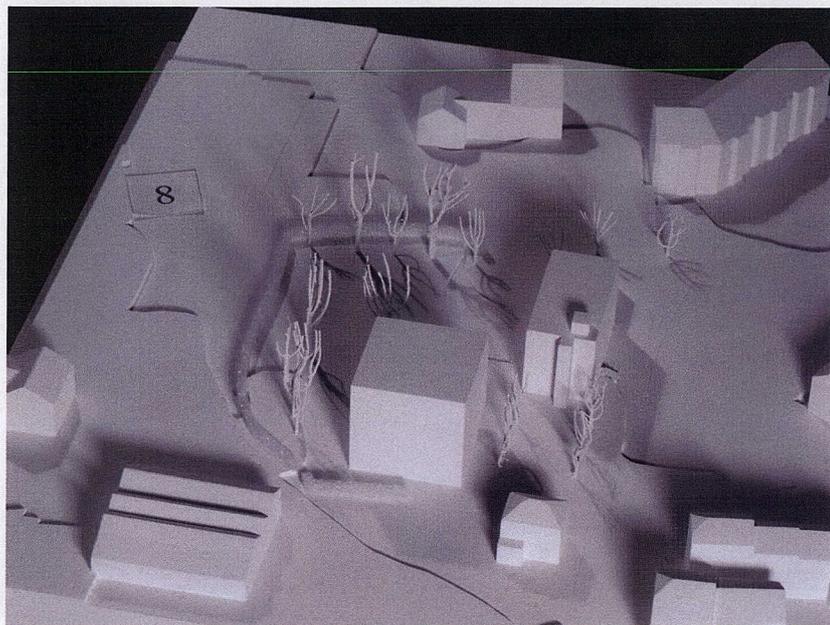
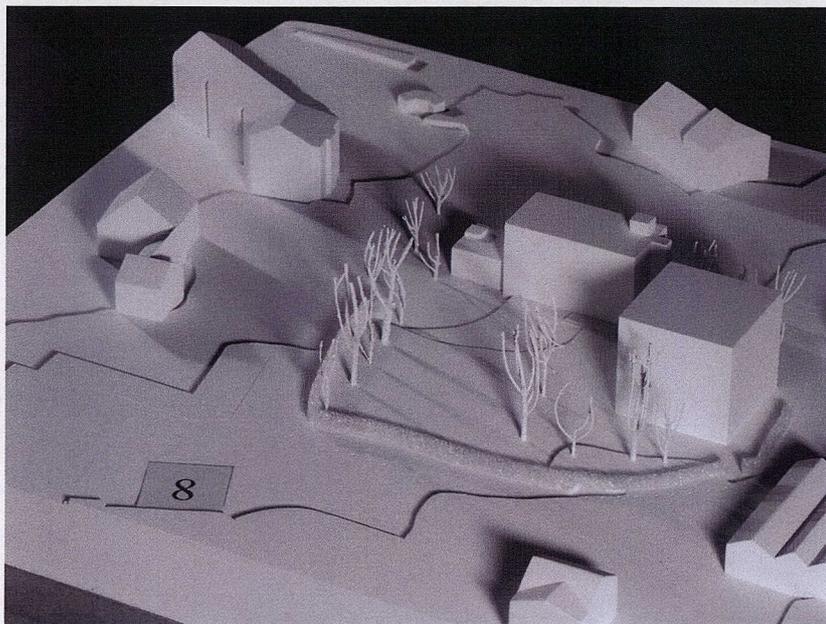
Façade sud



Façade ouest



Façade nord - coupe sur le bâtiment existant



**N° 8**                    **JUMEAUX**

**6<sup>ème</sup> prix**            **Fr. 5'000.00**

**Auteur :**            Rey Alexandre et Cheseaux Olivier Architectes, Ayent

Le projet apparaît sous une forme cubique. Il est implanté sur la partie Sud de la parcelle. Il propose un dialogue sur les angles avec le bâtiment existant en aménageant la fermeture d'un espace à l'Est, ainsi réservé au parking extérieur. Son noyau central invite à une promenade circulaire sur les niveaux équipés de chambres, tandis qu'il organise, par renforcement de cloisonnement, les espaces d'appartements plus privatifs sur les étages supérieurs.

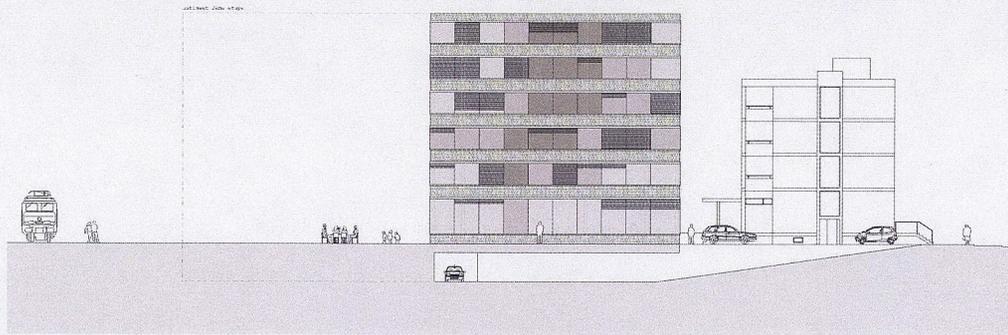
La composition du plan présente une bonne partition des espaces de logement. Il est regretté que l'implantation des pièces de séjour n'aient pas toutes été proposées dans les angles du bâtiment. Il est, également, noté la problématique des non-voyants pouvant perdre leur orientation dans le schéma organisationnel des circulations.

Le projet résout la problématique de liaison interne au travers du parking qui se situe essentiellement à l'extérieur de l'assiette d'implantation des constructions, limitant, ainsi, des possibilités d'aménagement des espaces verts.

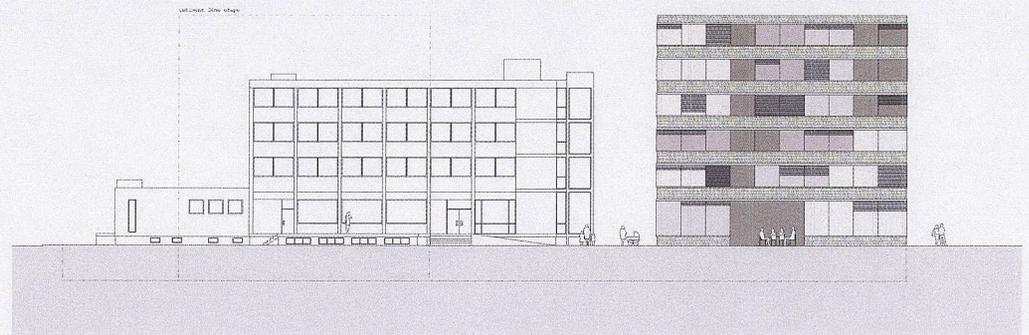
Le choix de construction sur la partie Est de la parcelle crée l'aménagement d'une grande surface orientée Nord-Ouest, ce qui est dommageable pour l'organisation des espaces extérieurs au projet.

Il est apprécié le principe de réalisation homogène du nouveau bâtiment offrant certaines possibilités organisationnelles pour le fonctionnement de la FRSA en regrettant le choix d'implantation, fermant, de manière forte, l'espace Sud de la parcelle. La proposition d'implantation de la deuxième étape améliore la définition de l'espace du parc mais augmente les surfaces "à l'ombre" en particulier en fin de journée.

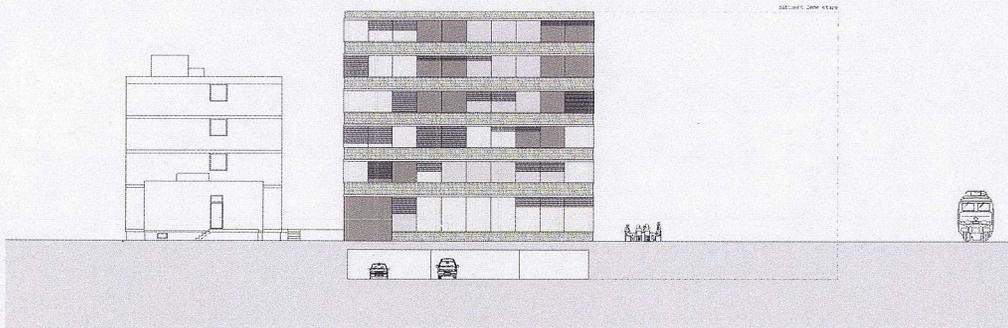
Le cube SIA est supérieur à la moyenne.



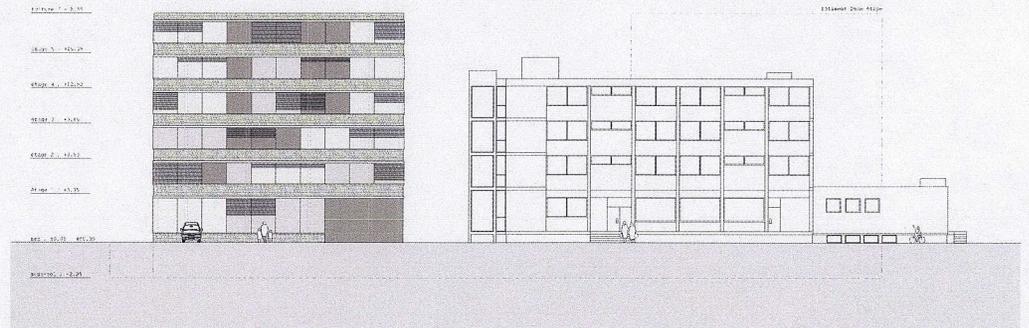
façade sud



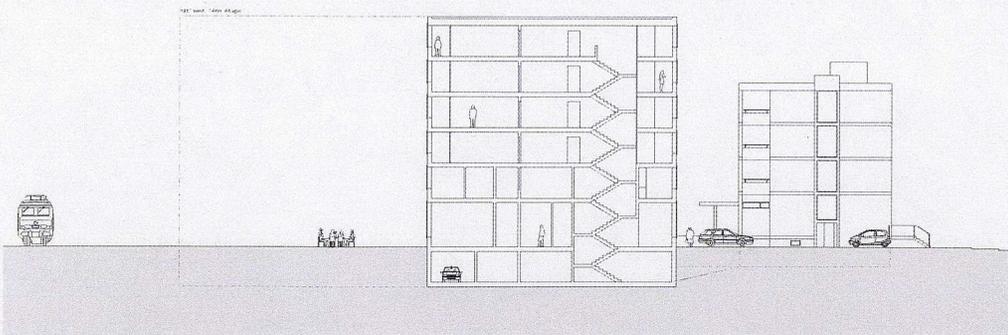
façade ouest



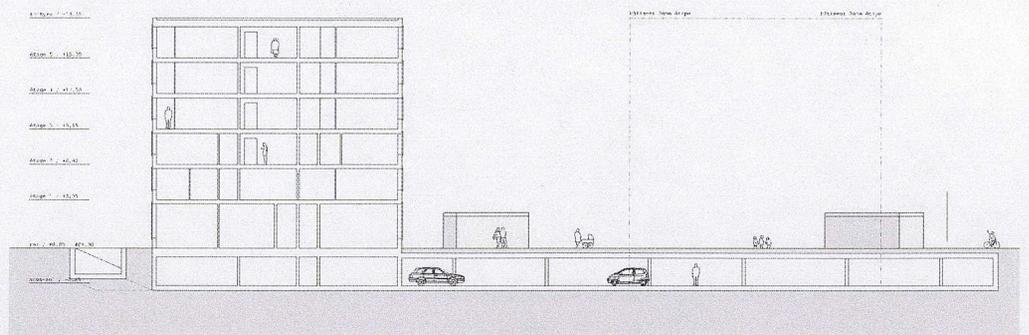
façade nord



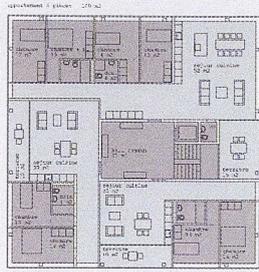
façade est



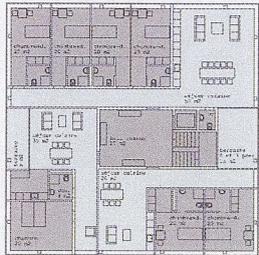
coupe a-a



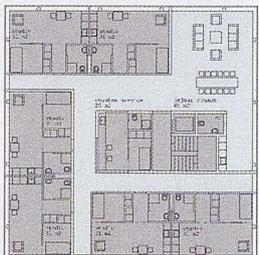
coupe b-b



**étages 3-4-5 / appartements à louer**  
 alt. 412.25 - 412.00 - 411.65  
 3 x (6 pièces + 3 pièces - 3 pièces)  
 3 x (100 + 93 + 85) = 1014 m<sup>2</sup>



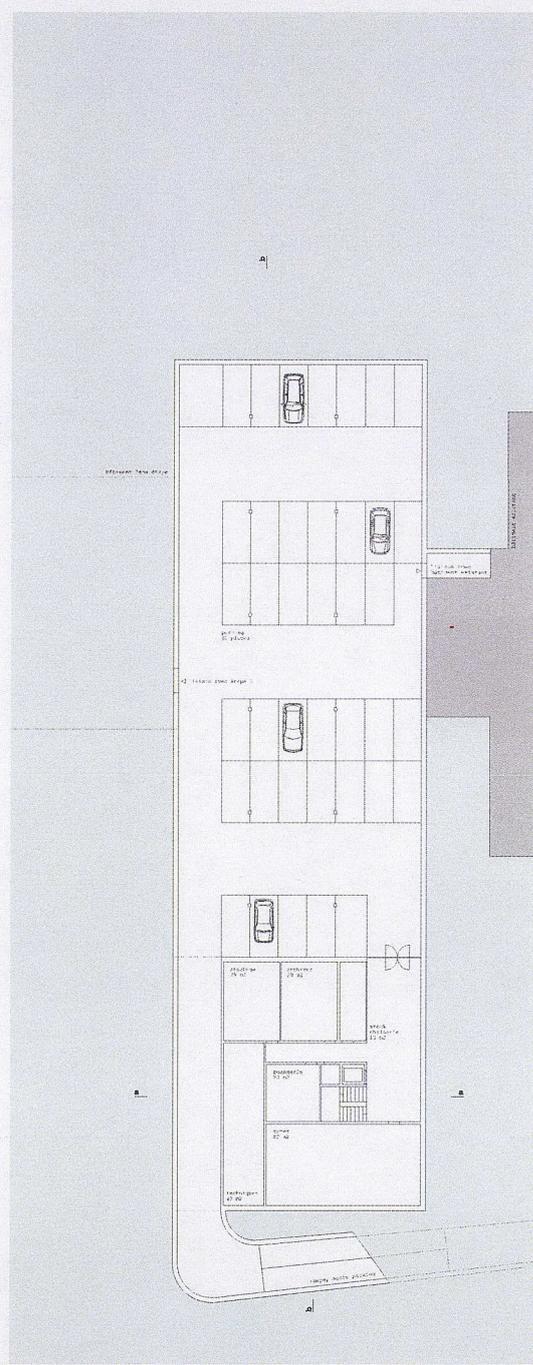
**étage 2 / logements CMS**  
 alt. 415.10



**étage 1 / 6 studios pour résidents**  
 alt. 412.25



**rez-de-chaussée / ateliers d'occupations**  
 alt. 408.30



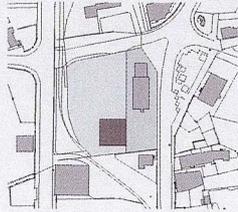
**sous-sol / parking, technique, caves...**  
 alt. 405.45

### concept

le site actuel est fortement marqué par la présence d'un parc arboré, qui provient à la promenade et à la financer.

le parc est conservé, une zone grise est délimitée du côté de l'avenue du croquetier, elle comprend le bâtiment existant et le parking fixe et restauré.

la halle et les autres existants sont maintenus et contribuent à la définition spatiale du parc.



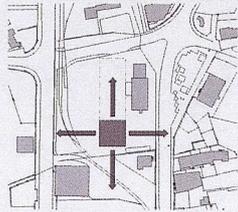
### implantation

le nouveau volume (étape 1) s'implante dans l'angle sud-est du parc arboré existant, sous vitraux.

le volume respect à haute capacité rayonne dans le site de manière équivalente dans toutes les directions.

le parking des logements est entièrement intégré dans le prolongement nord du nouveau volume, il sert de liaison couverte entre les bâtiments.

la géométrie des trois volumes anciens, étape 1 et étape 2) correspond aux axes des coordonnées géographiques.



### étape 2

le volume et l'organisation structurale est identique à la première étape.

le jeu de l'implantation dans le parc parallèle aux bâtiments existants et en relation avec le parking couvert.

des déplacements s'organisent dans le parc afin de créer des zones de rencontre, de loisirs et des terrasses.

### structure

la structure portante verticale se définit par des piliers et périphérie, un noyau central, et trois réseaux, le tout en béton armé.

la structure est identique du sous-sol au dernier étage.

la structure horizontale est composée de dalle en béton armé.

la structure portante correspond aux normes sismiques en vigueur.

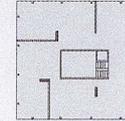
trois gaines techniques verticales regroupent l'ensemble des installations techniques.

### flexibilité

le concept structural, sismique et technique permet une adaptation de chacun des étages en fonction des besoins.

les étages 1 à 5 peuvent être réversibles.

les appartements loués peuvent être transformés en unités de vie pour personnes âgées.



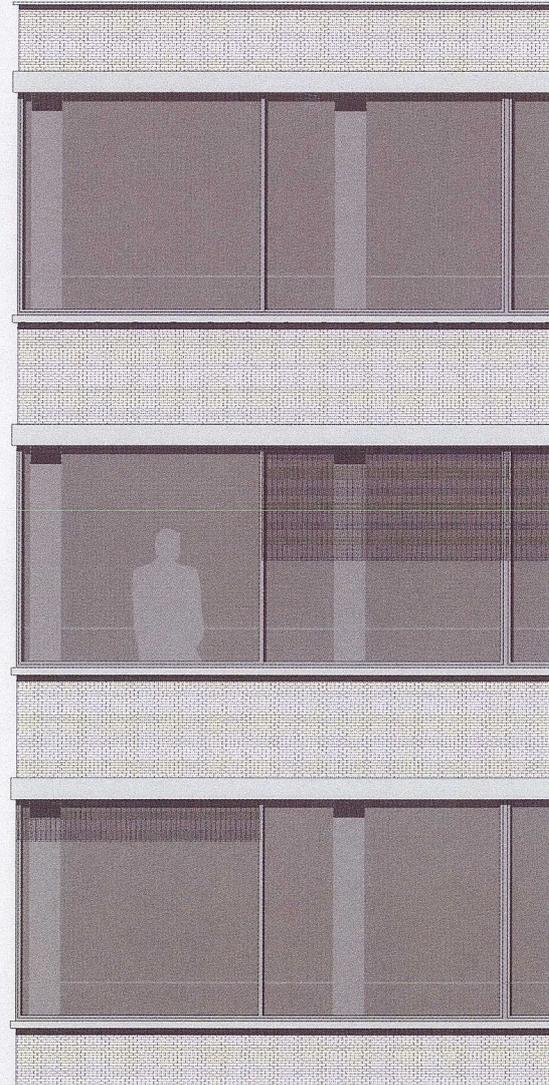
12700

12500

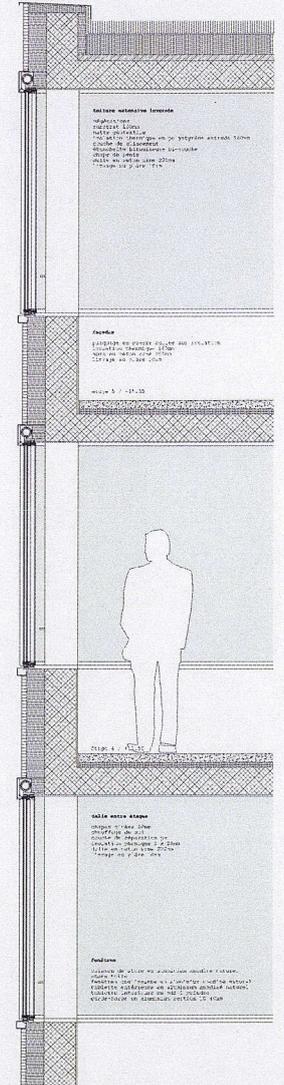
12300

12100

11900



facades 1/20

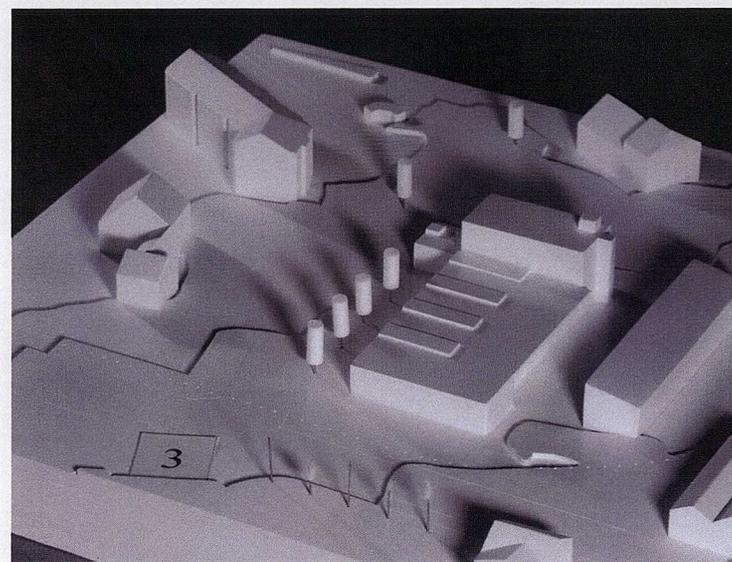


travée 1/20

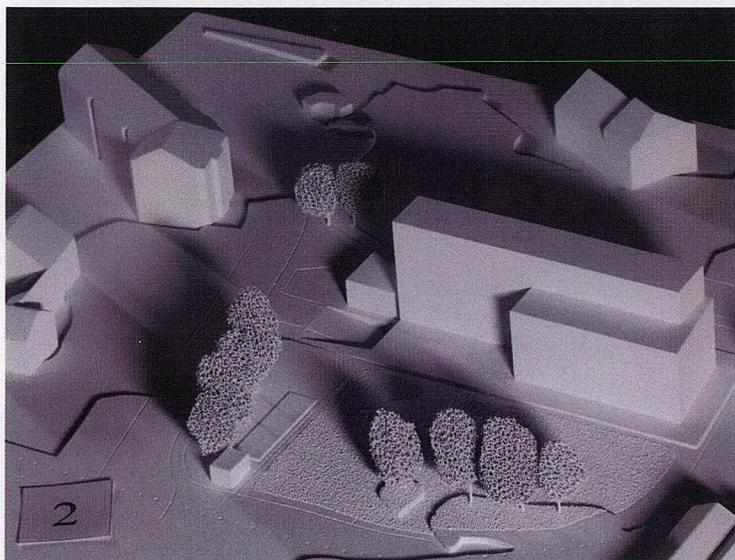
situation 1/500



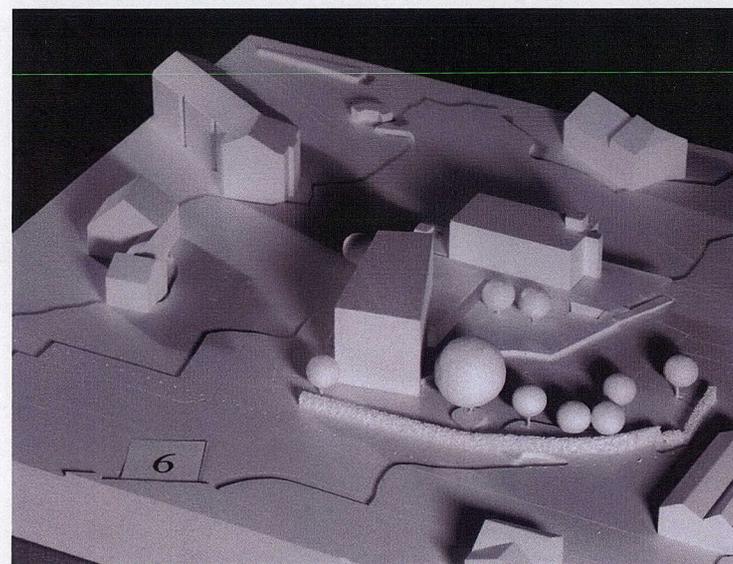
N° 1 Auteurs : Roland Gay Architecte / Monthey  
Collaborateurs : C. Gay-Menzel, R. Grandi, F. Rouiller



N° 3 Auteurs : CEPA Sàrl / Sion  
Thierry Sabatier, Jean H. Zambaz, Sébastien Berber



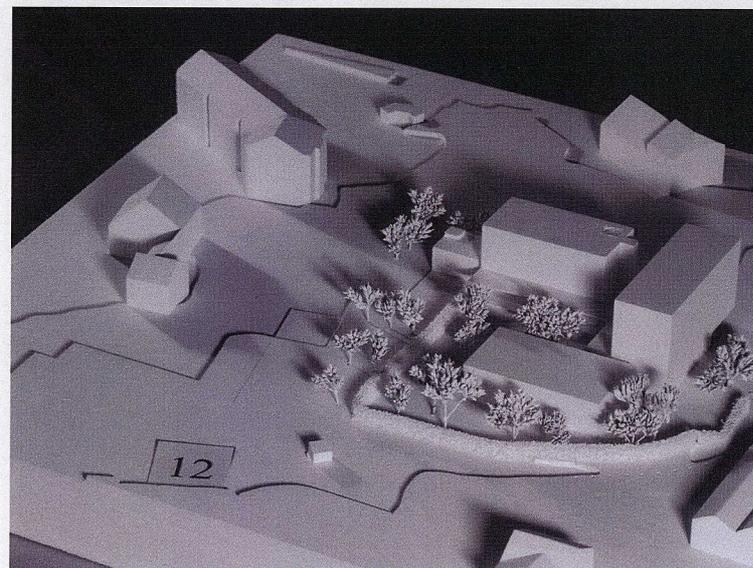
N° 2 Auteurs : Bernard Delacoste, Dominique Ferrero  
David Reffo / Genève



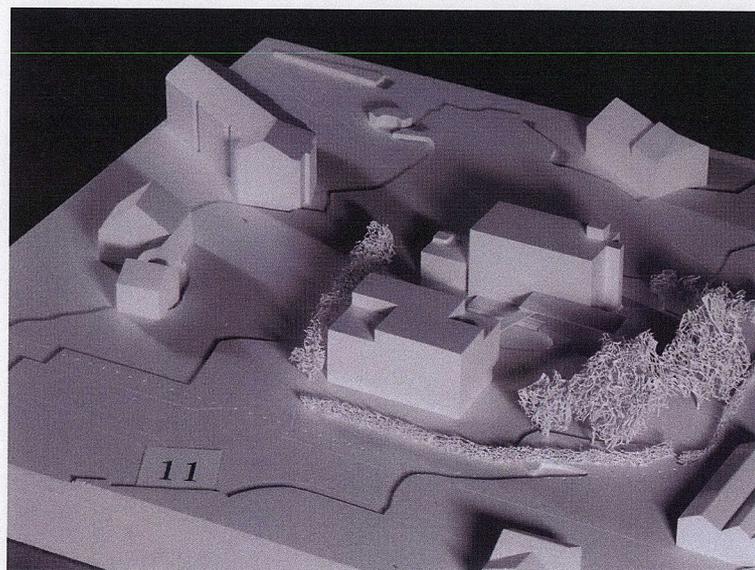
N° 6 Auteurs : Atelier Siebold Architectes / Carouge  
Boris Siebold, Catherine Gavghan Girod  
Collaborateurs : L. Kisling, M. Delaune, S. Siebold



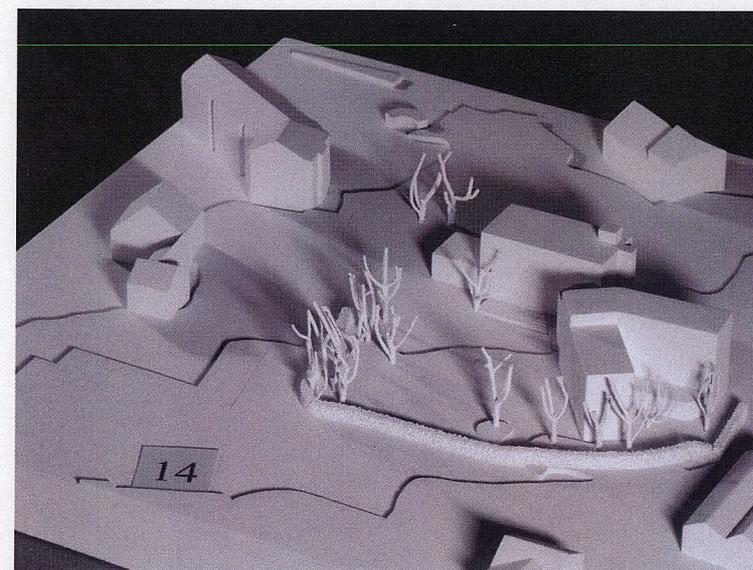
N° 7 Auteurs : MPH Architectes Sàrl / Lausanne  
Collaborateurs : J. Ruisinger, A. Bugnon, X. Tauxe  
A. Wagnières



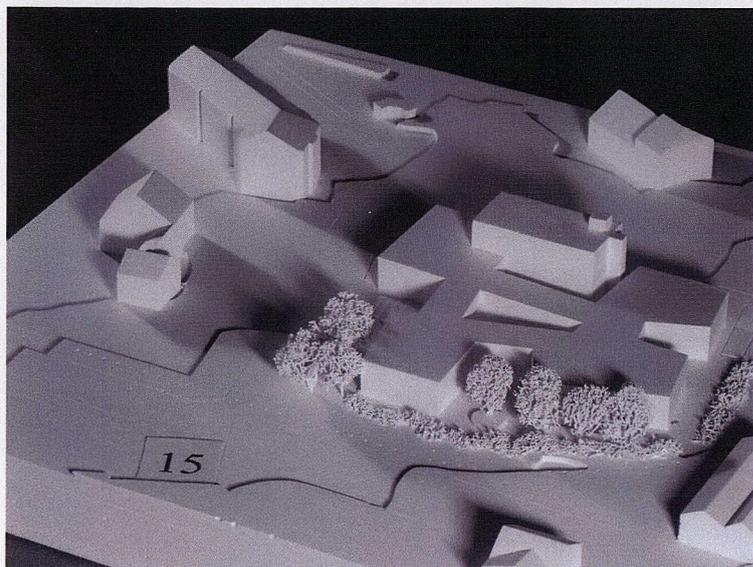
N° 12 Auteurs : Lucas Godat, Michaud Hugues  
Association d'Architectes / Granois



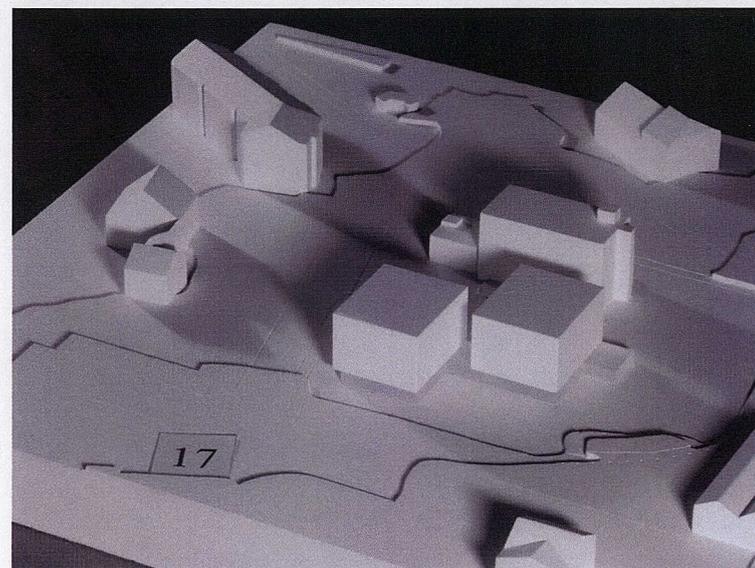
N° 11 Auteurs : Enzo Greco Architecte / Zürich



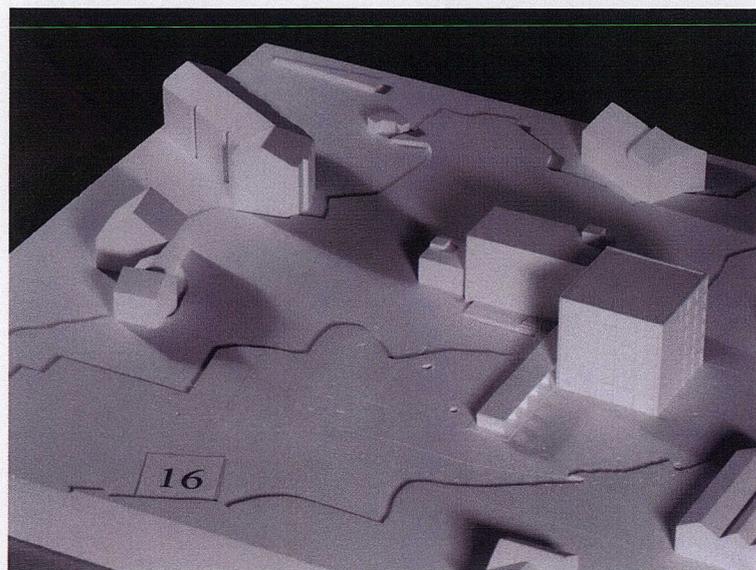
N° 14 Auteurs : Decroux + Piccolo Sàrl  
Deborah Pixccolo, Decroux Fabrice



N° 15 Auteurs :  
D&V Architectes Philippe Venetz, Alain Deyer  
Collaborateurs : G. Cotter, G. Sovran, S. Savioz



N° 17 Auteurs : Mauro Turin Architecte / Lausanne



N° 16 Auteurs : Thomas Hans Huber Architecte / Genève

---

Secrétariat : Antonella Urru

Photos : Hervé Marsault